



Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion
CESAG



Master en Banque et Finance
MBF

Année académique 2013-2014

Option : Finance de marché et finance d'entreprise

PROJET PROFESSIONNEL

THEME

**MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE
D'OCTROI DE CREDIT BASEE SUR LE
SYSTEME DE CREDIT PAR CAUTION
SOLIDAIRE POUR LE FINANCEMENT DES
CULTURES D'EXPORTATION EN COTE
D'IVOIRE**

Présenté par :

TRAORE Moustapha

Sous la supervision de :

M. Boubacar AW

Coordonnateur projet CLEAR

DEDICACES

En l'honneur de ma mère BAKY Suzanne épouse TRAORE,

Mon père Abdramane TRAORE,

Mon oncle Joachim Baky,

Ce travail est le fruit de vos efforts, je vous en remercie.

A mes deux chéries que j'aime tant BAKY Kandolo, et Zaynabou TRAORE, Fasse ALLAH
vous donner encore longue vie et santé parmi nous.

A mes frères Abdoul Kader, Cheick sidick, Ismaël Yacine et ma sœur Aichata, vous faites
partie de moi.

A toute la coordination du PMBF, particulièrement Mme Chantal OUEDRAOGO et M.
Aboudou OUATTARA, pour leur dévouement à la cause du PMBF.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toute la coordination du Programme Master en Banque et Finance qui ne cesse de se surpasser pour que ce programme reste l'un des premiers en Afrique.

Nos remerciements vont à l'endroit de notre aîné et coordonnateur, Pr Alain KEMONGNE SIMO, Mme Chantal Délia OUEDRAOGO, Mr Aboudou OUATTARA, et Mr Mamadou LEYE.

Des remerciements particuliers à l'endroit de :

- ✚ Mr Boubacar AW, coordonnateur du projet CLEAR pour la promptitude et la disponibilité avec laquelle il a accepté de nous encadrer.
- ✚ Mme Adiza MOUSSA-SALEY, enseignant au CESAG, pour son concours même si nous n'avons pas terminé l'aventure ensemble.
- ✚ Nous remercions également nos aînés, Mr Ababacar Seck, Mr Wilfried TAMEGNON et Mr Younoussou FAYCAL. Nous avons été sensibles à votre rigueur, et surtout votre souci constant des rapports humains. Merci à vous pour vos conseils et votre accompagnement.

Nous resterons éternellement reconnaissant à tous nos professeurs qui ont contribué et participé à notre formation.

A nos collègues de la 13^{ème} promotion pour l'esprit de famille qui a régné tout au long de cette année passée ensemble.

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BNETD	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
CAF	Capacité d'Autofinancement
CESAG	Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion
CFA	Communauté Financière d'Afrique
CMPC	Coût Moyen Pondéré du Capital
DRCI	Délai de récupération du Capital Investi
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
FAO	Food and Agricultural Organisation
FMI	Fonds Monétaire International
IMF	Institution de Micro Finance
IP	Indice de Profitabilité
MBF	Master en Banque et Finance
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OPA	Organisation Paysanne Agricole
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TRI	Taux de Rentabilité Interne
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNACOOPEC-CI	Union Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit de Côte d'Ivoire
US	United States
VAN	Valeur Actuelle Nette
VR	Valeur résiduelle

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableaux

Tableau 1: le personnel	21
Tableau 2: chiffre d'affaires prévisionnels 1ère année.....	38
Tableau 3: les moyens d'installation	41
Tableau 4: évaluation du BFR	42
Tableau 5: remboursement des emprunts	51
Tableau 6: amortissements des immobilisations.....	52
Tableau 7: plan d'investissement	52
Tableau 8: plan de trésorerie 1ère année.....	53
Tableau 9: plan de trésorerie 2ème année.....	54
Tableau 10: plan de trésorerie 3ème année.....	55
Tableau 11: plan de trésorerie 4ème année.....	56
Tableau 12: plan de trésorerie 5ème année.....	57
Tableau 13: compte de résultat	58
Tableau 14: cash-flows prévisionnels.....	59

Figures2

Figure 1: structure des taux.....	39
Figure 2: organigramme.....	50
Figure 3: graphe de l'évolution des cash-flows.....	59

SOMMAIRE

DEDICACES	i
REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	iii
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	1
SOMMAIRE.....	2
.....	1
INTRODUCTION GENERALE	1
Chapitre 1 : Les limites du financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire et notion de crédit par caution solidaire.....	6
I. Les difficultés liées au financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire.....	6
II. Présentation des principales cultures industrielles et d'exportations de la Côte d'Ivoire	11
III. Notion de crédit par cautionnement solidaire	15
CONCLUSION.....	19
Chapitre 2 : Présentation du mécanisme de crédit par caution solidaire.....	20
I. Organigramme et personnel de notre structure	21
II. Conditions d'accès au crédit	21
III. Mise en place de notre système de crédit.....	23
IV. La gestion des risques	28
Conclusion	34
Chapitre 3 : Etude de la faisabilité et de la rentabilité de notre système de crédit par caution solidaire	35
I. Présentation générale du projet.....	35
II. Evaluation financière du projet.....	38
III. Les moyens d'installations et évaluation du BFR.....	41
IV. Le dossier financier	42
V. Etude de la rentabilité du projet.....	44
CONCLUSION.....	47
BIBLIOGRAPHIE.....	48
Annexes	50
Table des matières.....	60
RESUME	64
ABSTRACT	64

INTRODUCTION GENERALE

L'agriculture, la chasse, la pêche et la foresterie assurent la subsistance de 2,57 milliards¹ de personnes dans le monde, en comptant les personnes actives du secteur et de leur famille sans emploi. Ce chiffre représente 42%² de l'humanité. L'agriculture est encore le moteur des économies de la plupart des pays en développement et dans les pays industrialisés. Les exportations agricoles mondiales ont atteint 290 milliards³ de dollars US en 2001. Dans l'histoire de l'humanité rares sont les pays ayant connu une croissance économique rapide et vaincu la pauvreté sans que ces progrès aient été précédés ou accompagnés du développement de l'agriculture.

En 2002, le Sommet mondial de l'alimentation a permis de réexaminer le rôle fondamental de l'agriculture et, compte tenu du caractère global et interdépendant des sociétés modernes, de réfléchir aux attitudes et aux approches à l'égard de la production et de la distribution alimentaire dans le monde. Tenu du 13 au 17 novembre à Rome, le Sommet avait pour but de renouveler l'engagement pris par la communauté internationale d'éradiquer le problème crucial de l'humanité : l'insécurité alimentaire. Lors de ce Sommet, les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées avant 2015. Les objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations Unies incluent la réduction de moitié de la pauvreté et de la faim d'ici 2015 ainsi que la sauvegarde d'un environnement durable.

Depuis cette résolution, des progrès ont été réalisés dans le sens de la sécurité alimentaire. Beaucoup de pays ont depuis enregistré une augmentation de leur production agricole ainsi qu'une amélioration de leurs modes d'alimentation.

Toutefois les progrès sont loin d'être équitables partout. Dans environ 88 pays, une fraction importante de la population, environ 800 millions d'individus dans le monde, continue de souffrir de carences alimentaires. De plus, on observe depuis quelques années une mobilisation moindre en faveur de la sécurité alimentaire. Les réserves mondiales de céréales ont chuté à un niveau record ; la demande d'importation de céréales augmente et enfin, les engagements d'aide à l'agriculture ne sont plus aussi bien tenus. Tout ceci dans un contexte où les demandes de

¹ Rapport annuel 2013 FAO

² Rapport annuel 2013 FAO

³ Rapport 2013 de l'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

ressources agricoles sont de plus en plus fortes et où l'on reconnaît de plus en plus que le système agro-alimentaire en vigueur bénéficie de moins en moins de financement.

Premier producteur et exportateur de cacao avec 40% de la production mondiale, troisième producteur mondial de café, premier producteur africain d'hévéa, cinquième producteur mondial de palmier à huile, récemment classé au deuxième rang de producteur et premier exportateur mondial d'anacarde⁴, la Côte d'Ivoire est un grand pays agricole. Elle fait vivre le tiers de la population ivoirienne. C'est sur elle que s'est fondé le « miracle ivoirien » sous l'ère Houphouët-Boigny et c'est grâce à elle que le pays a, notamment, continué de vivre pendant plus d'une décennie de grave crise politique. Le développement de l'agriculture constitue un facteur essentiel pour relancer l'économie dans un pays où aujourd'hui 50% de la population vit sous le seuil de pauvreté selon les statistiques du PNUD sur l'année 2013.

Face aux exigences de plus en plus accrues de l'agriculture dans sa fonction de reproduction de l'économie domestique il demeure nécessaire sinon incontournable qu'elle se modernise vu les nombreuses contraintes auxquelles elle fait face. Pour cela, elle a besoin de ressources substantielles à travers un système de crédit souple et rapproché afin de pouvoir se pérenniser. Malheureusement, son niveau de risque n'encourage pas les structures de crédits qui ont comme souci majeur la sécurisation de leurs actifs. C'est pour répondre à cette problématique ambivalente de nécessité d'un financement de l'agriculture et de sécurisation du crédit que nous avons porté notre attention sur le crédit à cautionnement solidaire.

Le cautionnement solidaire est définie comme une sûreté permettant d'apporter la garantie de l'exécution d'un contrat ou du remboursement d'un prêt par une ou plusieurs personnes appelés caution que le signataire soit en mesure d'honorer ses engagements ou non, sans même passer par une procédure judiciaire. Elle se distingue du cautionnement simple sur ce dernier point, où la caution s'exécute si et seulement si le signataire fait défaut et qu'une procédure ait été engagée. C'est un système de crédit qui a pour objectif principal d'offrir aux personnes dépourvues de garantie matérielle et donc ayant difficilement accès aux lignes de crédit classiques la possibilité d'emprunter pour financer une acquisition ou un projet. Ce modèle tend à offrir une réponse à la principale difficulté rencontrée par le financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire à savoir l'absence de garantie matérielle de l'emprunteur car la grande majorité

⁴ Informations tirées du site de ministère ivoirien de l'agriculture

des agriculteurs ne sont pas propriétaires des terres qu'ils exploitent et donc ne peuvent pas en user comme garantie pour l'obtention d'un crédit

D'où notre intérêt pour ce projet intitulé : « Mise en place d'une structure d'octroi de crédit basée sur le crédit à cautionnement solidaire pour le financement des principales cultures d'exportations en Côte d'Ivoire ».

Cette étude est justifiée car elle participera à la relance du secteur agricole ivoirien qui est un secteur essentiel de l'économie du pays.

Les raisons suscités motivent notre intérêt pour ce projet qui contribue à répondre à la question suivante : « Comment mettre en place un système de crédit à caution solidaire pour financer l'agriculture en Côte d'Ivoire » ?

L'objectif principal de notre projet professionnel est de mettre en place un mécanisme de financement qui pourra faciliter au secteur agricole ivoirien l'accès au financement pour redynamiser son développement. Spécifiquement il s'agira pour nous de :

- Mettre en exergue les difficultés rencontrées dans le cadre du financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire, expliciter la notion de crédit solidaire et mettre en place notre système de gestion intégrée du risque
- Mettre en place notre système de crédit à caution solidaire
- Etudier la faisabilité et la rentabilité de notre projet.

Les résultats de ce projet professionnel devraient permettre au CESAG après validation d'agrandir sa bibliothèque de projet et de se doter d'une référence pour ses étudiants dans les années à venir.

Pour nous, les travaux et recherches effectués dans le cadre de ce projet nous permettront de consolider nos connaissances acquises dans le cadre de notre formation au Master en Banque et Finance (MBF) et de développer une compétence spécifique en relation avec notre plan de carrière et les mécanismes de financement de l'agriculture. Aussi Nous avons eu l'occasion de nous familiariser à un mécanisme de financement à savoir le crédit à caution solidaire.

Les principales informations que nous utiliserons dans notre projet seront tirées de :

- La base de données des projets professionnels du MBF CESAG ;
- Recherches en ligne sur les sites de la Banque Mondiale, du FAO et du Ministère de l'Agriculture ivoirien ;

- Ouvrages sur la finance principalement sur le financement agricole.

Nous compléterons ces informations par un questionnaire que nous établirons et que nous administrerons à différents acteurs du secteur agricole : les agriculteurs et les acteurs financiers comme les coopératives et micro finances déjà existantes sur la place.

Le contenu de notre rapport sera structuré en 3 chapitres. Le premier chapitre nous permettra de mettre en exergue les difficultés rencontrées dans le cadre du financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire, d'explicitier la notion de crédit à caution solidaire et de mettre en place notre mécanisme de gestion intégrée du risque. Ensuite, dans un autre chapitre nous mettrons en place notre système de crédit à caution solidaire. Dans un dernier chapitre nous étudierons sa faisabilité et sa rentabilité.

GESAG - BIBLIOTHEQUE

Chapitre 1 : Les limites du financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire et notion de crédit par caution solidaire

Les banques et institutions financières en Côte d'Ivoire, s'intéressent de moins en moins au secteur de l'agriculture. Cela n'est pas dû comme d'aucuns le pense à la rentabilité de ce secteur, mais plutôt aux énigmes posées par ce secteur que les différents acteurs n'arrivent pas à solutionner. En effet des prêts de faible volume, à une clientèle géographiquement dispersée, ne présentant pas de véritables garanties matérielles à cause de l'absence de titres fonciers sont coûteux à gérer, de l'octroi à la récupération du crédit. Ces prêts sont aussi très risqués à cause des aléas climatiques et économiques, de l'insuffisance d'informations sur l'emprunteur. Tous ces facteurs contraignent les institutions financières à tourner le dos au secteur agricole, poumon de l'économie ivoirienne. Il s'agit pour nous dans ce projet d'apporter une solution aux difficultés liées au financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire par le crédit par caution solidaire, mais principalement dans ce chapitre, nous allons faire l'état des lieux du financement du secteur agricole ivoirien. Par ailleurs, nous présenterons la notion de crédit par caution solidaire et notre technique de gestion des risques au sein de notre système d'octroi de crédit.

I. Les difficultés liées au financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire

Nous allons ici faire ressortir les difficultés rencontrées par le financement du secteur agricole ivoirien.

I.1. Les mécanismes de financement existants

Il existe différents acteurs intervenant dans le financement du secteur agricole en Côte d'Ivoire. Nous les avons regroupés en 2 grands groupes que nous allons présenter.

I.1.1. Les banques et établissements financiers

Dès la période coloniale, on observe deux grandes tendances, à savoir la tendance « développementaliste » et la tendance « commerciale ».

Nous avons remarqué juste après l'indépendance l'apparition de la tendance « développementaliste ». Mais en réalité la majorité de ces banques se sont peu intéressés au développement de l'agriculture et ont souvent fait faillite. D'où l'idée de banques spécialisées dans l'agriculture, comme les « caisses nationales de crédit agricole », à partir de capitaux en provenance de l'Etat ou de financements extérieurs. La plupart d'entre elles ont rencontrées de

nombreuses difficultés et sont plus ou moins en faillite. Il faudra savoir que l'objectif essentiel de la tendance « développementaliste » est de distribuer le crédit, rapidement et à un maximum d'exploitations agricoles, puisque le crédit a des effets positifs sur l'adoption des innovations comme les engrais, les semences améliorées, la production agricole et sur la diversification des productions et des services. Dans ces conditions, le taux de remboursement n'est pas un problème prioritaire et les taux d'intérêt doivent être les plus bas possibles. Cependant les conceptions « développementalistes » n'apportent que des solutions temporaires, très dépendantes de financements externes. Elles ont surtout de graves effets pervers, dont les conséquences continuent à se faire sentir pendant de longues années, en introduisant une culture de non remboursement et en rendant difficile, par des pratiques laxistes, l'émergence de systèmes financiers sérieux à vocation pérenne.

La tendance commerciale quant à elle, ne s'intéresse pas au financement de petites exploitations agricoles car les prêts sont de faibles montants à une clientèle dispersée géographiquement n'ayant pas garanties matérielles. Les prêts sont aussi très risqués à cause des aléas climatiques et économiques et du manque d'informations sur l'emprunteur. Cependant dans la tendance commerciale, le crédit est une opération financière « sérieuse ». Il doit se rembourser et le risque doit être couvert par des garanties matérielles comme des titres fonciers, des bâtiments, stocks et troupeaux. Le taux d'intérêt doit couvrir au moins les coûts de gestion et les risques et, si possible, dégager un profit.

I.1.2. Les institutions de micro-finance⁵

Les IMF ont connu au cours des dix dernières années une évolution assez remarquable du nombre de guichets ouverts. En fin 2006, la Côte d'Ivoire comptait 91 institutions de micro-finance pour 210 caisses de base légalement constituées. Plus de 900 000 personnes bénéficient des services offerts par ce secteur contre moins de 60 000 en 1995. En outre, le montant de l'épargne mobilisé se chiffre à 72,8 milliards de FCFA et l'encours de crédit à la clientèle s'élève à 31,2 milliards FCFA.

Le secteur comprend des structures organisées en réseau et de nombreuses institutions isolées non constituées en réseaux. La configuration du secteur se présente comme suit.

⁵ Site internet ministère de l'économie et des finances- République de Côte d'Ivoire. (Consulté le 02/03/14)

- Un très grand réseau mutualiste qui occupe plus de 80% du marché :

L'UNACOOPEC-CI;

- Des structures de taille moyenne organisées en Réseau :

Le Réseau des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit (RCMEC) ;

Le Fonds Local d'Epargne et de Crédit (FLEC) ;

La Coopérative Financière de la Communauté Chrétienne (CFCC) ;

La Mutuelle d'action Sociale (MUTAS) ;

La Caisse Ivoirienne d'épargne et de Crédit Agricole (CICA) ;

- Des structures mutualistes disposants de nombreuses agences mais non organisées en réseau :

La Mutuelle de Crédit et d'Epargne des Femmes d'Aboisso (MUCREFAB) ;

La Mutuelle de Crédit et d'Epargne des Femmes de Bouaflé (MUCREFBO) ;

- Deux institutions conventionnées :

ACCESS FINANCE;

Le Fonds Ivoirien pour le Développement de la Retraite Active (FIDRA) ;

- 70 structures isolées de petite taille

I.2. Les contraintes de l'agriculture ivoirienne

Le secteur agricole comme tout autre secteur fait face à des contraintes. Nous essaierons dans ce sous chapitre de mettre en évidence ces contraintes.

I.2.1. Contraintes climatiques

Le risque climatique d'une production agricole est la probabilité d'occurrence de facteurs climatiques défavorables et susceptibles d'entraîner la perte partielle ou totale d'une récolte. Ce risque climatique se mesure par l'appréhension de différentes composantes à savoir la température, l'humidité, l'amplitude thermique et la pluviométrie.

La Côte d'Ivoire se divise principalement en deux zones climatiques. Au sud, le climat côtier, subéquatorial, est marqué par des températures toujours supérieures à 18°C, une forte humidité et une amplitude thermique pratiquement nulle ; les précipitations (2 500 mm en moyenne) sont

réparties entre deux saisons des pluies à savoir entre avril - août et septembre – novembre. Les températures toujours élevées oscillent entre 21°C et 33°C. Vers le centre du pays, les pluies sont moins abondantes (de 1 000 à 2 500 mm) et l'écart des températures moyennes, entre 14°C et 39°C, est plus net.

Au nord, le climat est de type tropical soudanien, avec une saison faiblement humide et une saison sèche (novembre – mai) placée sous l'influence de le harmattan. L'amplitude thermique y est marquée, les températures variant de 10°C à 42°C.

La Côte d'Ivoire comprend trois grandes zones agro-écologiques : forêt dense humide ou zone guinéenne au sud, savane humide ou zone soudanienne au nord, zone de transition forêt savane ou zone soudano-guinéenne au centre.

La zone guinéenne est sans contexte la plus densément peuplée, en raison des fortes migrations dont elle a été l'objet. En effet, la zone forestière qui représente 47% de la superficie totale du territoire national, concentre à elle seule 78% de la population totale contre 22% pour la zone des savanes. Une des conséquences de ce phénomène est la pression sur les terres cultivables et l'atteinte prononcée du couvert forestier.

I-2-2 Contraintes liées à l'alphabétisation des agriculteurs

La pratique de toute activité économique exige de l'auteur une maîtrise de la succession des changements qui s'opèrent tant au sein du système de production que dans son environnement. Or la maîtrise de ces changements exige de celui-ci une culture scientifique de base constamment actualisée par l'accès à l'information technique, économique, technologique, politique. Toute activité économique exige donc de celui ou celle qui la pratique des compétences avérées. Dans le contexte actuel des pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire, ces méthodes s'acquièrent le plus souvent par l'apprentissage informel, (la formation sur le tas) et la formation professionnelle dans des proportions beaucoup plus minimes.

Le métier d'agriculteur est pourtant une profession à la fois complexe et spécifique. Directement liées aux évolutions démographiques, aux innovations techniques et technologiques, à l'extension du système marchand et à l'environnement socio-économique, les

conditions d'exercice de ce métier changent de plus en plus rapidement. Ces évolutions rapides sont liées à une insertion de plus en plus forte des producteurs dans la sphère de production marchande, aux niveaux local ; national mais aussi international. La vitesse des évolutions et la complexité des phénomènes économiques et sociaux requièrent l'extension des capacités d'analyse, de diagnostic, d'anticipation, d'adaptation et d'innovation des producteurs.

Le développement des capacités nécessaires pour intégrer l'ensemble de ces exigences passe par l'accès aux informations, l'acquisition et la maîtrise de nouvelles connaissances, par le développement des capacités d'analyse et d'autodiagnostic.

L'analphabétisme constitue donc une contrainte forte à lever car elle limite les performances des populations actives en dépit des efforts fournis au travail. Cette situation d'analphabétisme empêche les populations actives de s'approprier des compétences techniques adéquates et limite également leur capacité communicationnelle pourtant indispensable pour la prospérité de leurs activités

I.2.3. Contraintes liées à la propriété des terres cultivées

En Côte d'Ivoire comme dans de nombreux pays, l'Etat est propriétaire d'étendues importantes de terres rurales, qu'il s'agisse de réserves naturelles, de zones de foresterie commerciale, de parcours collectifs ou de terres agricoles. Les raisons pour lesquelles l'Etat est devenu propriétaire des terres agricoles sont diverses, mais relèvent, pour la plupart de cinq catégories :

- Des raisons historiques, par exemple, les terres appartenant à une puissance coloniale sont passées au gouvernement après l'indépendance et parfois le régime colonial lui-même pratiquait des politiques économiques étatistes.
- Un a priori idéologique ou politique considérant les ressources de base, telles que l'eau et les terres agricoles comme si importantes pour la société que le contrôle ne peut être laissé à des particuliers.
- La crainte que la privatisation des terres aboutisse à la concentration des exploitations entre quelques mains et, de ce fait, exacerbe la pauvreté rurale.
- La crainte que la propriété privée encourage la possession spéculative de terres, avec pour conséquence la non utilisation de terres à potentiel productif.

- Le souci de faire respecter des pratiques de gestion durable des ressources, comme dans le cas des terres étatiques avec concessions de bois d'œuvre.

Lorsque l'on étudie les problèmes liés aux terres d'Etat, il est impératif de garder à l'esprit la distinction entre propriété et droits d'usufruit. Comme dans d'autres activités faisant intervenir des ressources productives, l'Etat n'a généralement pas fait la preuve de ses capacités de gestionnaire de terres agricoles. Comme on l'a noté dans le cas des exploitations collectives, ou des coopératives de production, la propriété étatique des terres signifie en général que les gestionnaires de l'exploitation sont privés d'options économiques importantes que possèdent les agriculteurs privés : prise ou mise en location, achat et vente, hypothèque. Les régimes fonciers dans lesquels l'Etat loue ses terres à des cultivateurs connaissent tous le même problème : les loyers risquent d'avoir peu de rapport avec la valeur marchande annualisée des terres. Quand les loyers déterminés administrativement sont inférieurs à ceux du marché, il se crée une liste d'attente pour accéder aux terres étatiques et peut laisser place à la sous-location illégale des terres.

En Côte d'Ivoire, la propriété étatique est de règle pour la terre et les ressources naturelles. La propriété individuelle est l'exception. Dans ce contexte, comme la législation ne correspond pas aux normes et aux valeurs de la population locale, de nombreux cas d'évasion, de mauvaise interprétation et de mauvais usage ont accompagné un autre problème majeur, celui de la superposition de multiples droits s'appliquant à la terre, aux parcelles forestières, aux pâturages et aux bassins versants. Un autre problème est le manque de sécurité foncière dont souffrent les cultivateurs de terres étatiques. Les contrats de location sont souvent d'une trop courte durée pour encourager les agriculteurs à investir dans l'amélioration des terres ou à protéger la qualité des sols et ils ne peuvent pas servir de garantie.

II. Présentation des principales cultures industrielles et d'exportations de la Côte d'Ivoire

II.1.Café et cacao

Le café et le cacao sont les produits d'exportation de base. Après avoir été classée troisième producteur mondial de café pendant près de trente ans, la Côte d'Ivoire connaît une baisse de

production, passant de 250 000 tonnes en 1990 à 145 000 tonnes en 1994, pour ensuite remonter à une production de 250 866 tonnes en 2003-2004. Elle en est aujourd'hui le septième producteur mondial. Le prix moyen d'achat bord champ est de 620 francs CFA le kg au cours de la campagne 2013-2014. La proportion de café transformée par l'agro-industrie locale est très faible : de 3,6 % en 2001-2002, elle tombe à 2 % de la production totale en 2003-2004 et est passé à 2,4% en 2012-2013. Pour le cacao, la Côte d'Ivoire est, avec 40 % de la production, le premier producteur mondial devant le Ghana. La production nationale atteint 1,335 million de tonnes en 2003-2004, la part des exportations étant de 1,060 million de tonnes pour la même période. Le prix d'achat du cacao au producteur est passé de 688 francs CFA en 2002-2003 à 207 francs CFA le kg en 2003-2004, mais est revenu à des proportions beaucoup plus raisonnable depuis la fin de la crise et affiche pour la campagne 2013-2014 un prix de 750fr/Kg. En légère hausse, la proportion de cacao transformée par l'agro-industrie locale représente près de 20 % de la production totale.

II.2.Hévéa

L'hévéaculture constitue aujourd'hui un secteur dynamique en pleine expansion avec une production de 163 000T en 2005, 179 000 T en 2006 et plus de 200 000 T en 2007. Elle occupe le 3ème rang des produits d'exportation en Côte d'Ivoire avec un revenu global à l'exportation de 106 milliards FCFA au cours de l'année 2005. En 2006, la filière a réalisé un chiffre d'affaire de près de 200 milliards de F CFA dont 33 milliards par les producteurs.

La filière a distribué 35 milliards aux paysans dans la même année. De ce point de vue, l'hévéaculture apparaît comme un appui à la politique gouvernementale de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Elle classe la Côte d'Ivoire au 1er rang des producteurs africains et au 7ème rang des producteurs mondiaux avec 2% de la production mondiale. Elle participe à la création de la richesse nationale par la hausse du produit intérieur brut, à l'équilibre écologique et environnemental.

La recherche sur l'hévéa en Côte d'Ivoire a effectivement démarré en 1956 avec la création de l'Institut de Recherche du le Caoutchouc en Afrique (IRCA). Grâce aux financements de l'Etat, il réalisera en 1963 des jardins grainiers qui vont fortement contribuer au développement de cette culture. Les actions de cet institut seront renforcées par la création, en 1986, d'un centre de recherche pour accompagner le développement hévéicole en cours dans le Sud-ouest du pays

Les efforts du CNRA et de HEVEGO vont permettre la création de clones performants c'est-à-dire adaptés à différents terroirs, résistants aux maladies ainsi qu'à la casse et à haut rendement. L'obtention de ces clones a été possible grâce à l'ingéniosité des chercheurs qui travaillent dans des laboratoires répondant aux standards internationaux et disposant d'une impressionnante collection d'origines diverses (amazonienne, malaise). Les clones prédominants et les plus vulgarisés sont le GT1, le PB217 et le PR107. Malgré les performances de ces clones, reconnues aussi bien par les industriels que par les planteurs villageois, la recherche se poursuit et permettra dans un proche avenir de mettre à la disposition des usagers des clones encore plus performants.

Le développement de l'hévéa entre dans le cadre de la diversification des exportations ivoiriennes. Cet intérêt de l'Etat s'est traduit par la mise en place de structures de développement (sociétés d'Etat, sociétés d'économies mixtes et privées, instituts de recherche et services d'encadrement des planteurs villageois) et cinq (5) plans de développement de l'hévéaculture entre 1978 à 1992.

En 1998, la superficie en hévéa était de 70 000 ha, les plantations industrielles représentant 60% de cette surface et les plantations villageoises 40%. En 1999, la superficie totale est passée à 84 000 ha dont 47 700 ha de plantations industrielles (57%) et 36 300 ha de plantations villageoises (43%).

Cette politique de diversification des exportations a permis à l'hévéaculture ivoirienne, avec un rendement moyen de 1 600 kg/ha, d'être l'une des plus performantes au monde. La production qui était de 163 000 tonnes en 2005 (sur 110 000 ha de plantations) est passée à 180 000 T en 2006. Toute porte à croire qu'elle dépassera le cap des 200 000 T en 2007. Cette superficie a subi une croissance de 13,63% en moins de deux ans pour atteindre 125 000 ha en début 2007 avec 56% de plantations villageoises, 42% de plantations industrielles et 2% de plantations appartenant à la recherche.

La production hévéicole se concentre dans les zones forestières du sud-est, du sud et du sud-ouest avec une zone marginale de production dans le centre ouest. Elle est en nette progression avec une évolution significative des surfaces plantées. Le secteur des plantations villageoises est en pleine expansion soutenue et constitue dorénavant la clé de

voûte de l'accroissement de la production hévéicole en Côte d'Ivoire. Le secteur villageois compte environ 24 000 planteurs (en 2007) produisant 49% de la production nationale.

II.3.Palmier à huile

Le palmier à huile ou *Elaeis Guineensis* est une plante oléagineuse originaire de la région du Golfe de Guinée.

Le palmier à huile a connu un développement fulgurant en Côte d'Ivoire à partir des années 1960 avec les 2 plans palmier qui ont permis la création d'environ 75 000 ha de plantations villageoises.

Le palmier à huile est un arbre largement cultivé pour ses fruits et ses graines riches en huile, à usage alimentaire et industriel. Il produit 5 à 7 fois plus d'huile à l'hectare que l'arachide. La pulpe du fruit donne de l'huile de palme de couleur rouge. L'huile de palme est l'huile végétale la plus consommée au monde et l'huile de palme brute est le produit le plus riche en B-carotène. L'amande des fruits donne de l'huile de palmiste. De plus, la sève du palmier à huile, recueillie dans des vases, fermente rapidement et donne du vin de palme. Ses feuilles ont aussi de multiples usages (toiture, clôture, vannerie etc...). Le palmier à huile est une plante de soleil et d'eau à croissance continue, qui requiert les conditions climatiques suivantes :

Exposition solaire optimale de 2 000 Heures par an soit une moyenne mensuelle de 165 H ;

Pluviométrie optimale de 1 800 mm de pluie par an soit 150 mm/mois ;

Hygrométrie : l'humidité moyenne mensuelle doit être supérieure à 75% ;

Température annuelle moyenne de 26°C, avec une température minimale absolue de 18°C ;

Sols : le palmier à huile a besoin d'un sol profond, meuble et perméable, avec un bon pouvoir de rétention en eau.

III. Notion de crédit par cautionnement solidaire

Le cautionnement solidaire, inspirée des organisations informelles au sein des familles, des villages et de groupes divers, se définit comme une sûreté personnelle d'apporter la garantie de l'exécution d'un contrat par une tierce-personne (la caution) si le signataire ne le fait pas, sans même passer par une procédure judiciaire. Elle est née de l'idée de trouver des formes de garantie alternatives pour les individus et les ménages pauvres qui n'avaient pas de garanties physiques suffisantes à fournir aux prêteurs pour recevoir un crédit. Le principe du cautionnement solidaire veut qu'au sein d'un groupe d'emprunteurs qui se sont choisis librement, tous soient responsables du bon remboursement de l'ensemble du groupe. Le cautionnement solidaire s'appuie sur les liens sociaux entre les individus et repose sur les pratiques ancestrales des valeurs de solidarité, d'honneur et de respect des engagements. La sanction en cas de mauvais remboursement est le refus d'un nouveau prêt pour tous les membres du groupe, qu'ils aient ou non remboursé à titre individuel.

III.1. Typologie de cautionnement solidaire

Le principe du cautionnement solidaire peut se décliner sous différentes formes, dont les deux principales sont la caution solidaire de type Grameen Bank et le cautionnement solidaire dans les organisations paysannes (OP).

III.1.1. Caution solidaire de type Grameen Bank

Le cautionnement solidaire de type grameen bank a été développé par l'expérience du DR YUNNUS dans le début des années 70, lorsque celui-ci fondateur de la grameen bank octroya un crédit à 2 personnes dans un groupe de 5, puis aux deux suivants et enfin à la dernière personne. Les 5 membres de ce groupe étaient solidairement responsables du remboursement du crédit. Cette expérience a montré les conditions de fonctionnement et les avantages de ces groupes solidaires : la sélection des emprunteurs, la discussion sur l'objet du crédit (rendant plus sûr le succès de l'activité de finance), la facilité dans la gestion et le remboursement.

Depuis lors, le cautionnement solidaire de type grameen bank a été largement utilisé et adapté aux situations locales sous formes variées.

III.1.2. Cautionnement solidaire des organisations paysannes (OP) des filières intégrées

L'approche par filière intégrée, appliquée en particulier sur les cultures de rente en Afrique de l'Ouest et du Centre francophone consiste en un ensemble d'interventions intégrées à presque tous les stades de la chaîne de production, transformation et commercialisation. Elle comprend entre autres un système de crédit afin de faciliter l'utilisation des intrants chimiques et de la traction animale. Ces systèmes dépendent encore le plus souvent de l'intervention de l'Etat qui a en particulier un monopole d'achat de la production.

La distribution du crédit dans l'approche filière repose sur la caution solidaire entre les producteurs d'un même village regroupés au sein d'associations ou groupements villageois. Le principe est le suivant : une relation tripartite est établie entre la banque, le groupement villageois et l'organisme collecteur de la production. Lors de l'octroi du prêt, les villageois acceptent le principe d'une domiciliation future de leurs recettes par l'organisme collecteur auprès de la banque prêteuse. La banque récupère l'ensemble des remboursements sur les recettes globales de la production villageoise et reverse la différence au groupement. Les remboursements sont donc effectués collectivement, à la source, indépendamment du niveau de production et donc de recette de chaque individu.

III.2. Risques et limites de la caution solidaire

III.2.1. Risques de la caution solidaire

III.2.1.1. Instrumentalisation du cautionnement solidaire

Avec l'objectif de pérennité financière et de maximisation du profit, les établissements de crédit cherchent à augmenter la productivité des agents ; les salariés n'ont alors plus le temps d'expliquer et de vérifier les fondements de la caution solidaire et voient simplement un moyen de réaliser des économies d'échelle en interagissant simplement avec les responsables de groupe plutôt qu'avec chaque individu dans le groupe. L'observation montre que les établissements de crédit qui utilisent le cautionnement solidaire ont tendance à faire une réplique mécanique et il n'y a souvent plus d'innovation pour la soutenir ou tout simplement

assez de personnel disponible pour l'information, la formation ou la vérification des fondamentaux.

Parfois, les salariés des institutions de financement présentent le groupe solidaire comme une condition d'accès au crédit et non comme la garantie du prêt sollicité ce qui amène les membres à constituer des groupes non fonctionnels.

La compréhension de l'engagement que représente le cautionnement solidaire n'est parfois pas acquise par les emprunteurs ou, a contrario, elle peut être comprise mais le groupe ne l'applique pas en cas d'impayés.

III.2.1.2. Cautionnement solidaire et pression sociale

On observe souvent que dès qu'un membre d'un groupe est en retard dans le remboursement, les autres membres se rabattent sur la famille pour le remboursement. Les membres s'appuient en fait sur les responsabilités individuelles : chacun à l'intérieur de son groupe défend son nom et son honneur mais rarement celui du groupe ? Ceci se retrouve en particulier lorsque les normes énoncées par l'établissement de crédit dans la constitution des groupes solidaires n'a pas tenu compte des connaissances et des valeurs communautaires. Ainsi, certains établissements ont fait le choix d'interdire des groupes fondés sur le ménage ou la famille alors que souvent la première garantie de l'individu reste sa famille.

III.2.2. Limites du cautionnement solidaire

III.2.2.1. Montants des prêts et résistance aux mauvais remboursements

Le cautionnement solidaire traite en égaux chacun des membres du groupe. Pourtant, lorsque les membres ont reçu plusieurs prêts, leurs opportunités et volonté d'investir peuvent être différenciées, et certains peuvent rechercher des prêts dont les montants plus élevés ne sont plus compatibles avec une responsabilité commune dans le remboursement. Le principe du cautionnement solidaire peut donc limiter l'accès à des prêts de montants élevés ce qui peut être préjudiciable pour les clients et à l'institution.

Par ailleurs, l'observation montre que s'il s'agit que d'un membre avec un montant réduit d'impayés, sans ou avec un peu de pression de la part du groupe, le crédit en impayé se rembourse ; par contre, si le nombre de membres et les montants sont plus importants, les impayés risquent fort de devenir une perte considérable pour le prêteur, sans que la caution ne soit un rempart efficace.

III.2.2.2. Cautionnement solidaire et concurrence

En l'absence de garanties matérielles, l'incitation à rembourser pour les membres du groupe solidaire repose sur la promesse d'accès à un prêt futur, généralement plus élevé que le précédent. Or ce système, ne peut fonctionner que s'il n'y a pas de système financier concurrent sur la zone qui puisse aussi offrir un service identique ou différencié aux mêmes clients.

Dans le cas des filières intégrées, le système repose sur le monopole d'achat de l'organisme collecteur. Avec la privatisation de nombreuses filières en Afrique de l'Ouest, et la multiplication possibles des organismes collecteurs, le risque pour l'institution financière est de ne pas pouvoir identifier qui a acheté la production de l'emprunteur et de perdre la garantie de la domiciliation des recettes.

CONCLUSION

Nous avons essayé tout au long de ce chapitre de mettre à nu les difficultés liées au financement de l'agriculture en Côte d'ivoire, notamment les principales causes de la défiance des établissements financiers existants ; mais aussi de mettre en exergue la notion de crédit par caution solidaire, système de crédit, bien connu en Amérique latine et en Inde, et qui depuis peu fait ses preuves en Afrique sub-saharienne dans certains pays voisins comme le Mali, le Burkina Faso et le Nigéria. Cela nous a permis entre autres d'apprécier le crédit par caution solidaire comme un système de financement en adéquation avec le système agricole ivoirien car il solutionne un problème majeur qui est l'absence de titres fonciers et donc de garanties matériels pour prétendre à un prêt en tant qu'agriculteur. Il revient maintenant à nous d'adapter ce système à l'exemple de la Côte d'ivoire pour endiguer au mieux les faiblesses reconnues à ce système.

Chapitre 2 : Présentation du mécanisme de crédit par caution solidaire

Le mécanisme de crédit par caution solidaire met l'accent sur la solidarité du groupe ou de la pression des pairs, le groupe dans son ensemble est responsable de la gestion du prêt. Il se distingue par le fait que les prêts sont uniquement octroyés à des groupes de 02 à plusieurs personnes (particulièrement dans le milieu rural), la fréquence du renouvellement des prêts est fonction de l'historique du groupe c'est-à-dire le comportement du groupe au remboursement des crédits précédents. Ce second chapitre que nous abordons verra la présentation de notre système de crédit par caution solidaire. En effet, nous présenterons les conditions d'octroi de crédit et la procédure d'octroi de crédit que nous mettrons en place.

I. Organigramme et personnel de notre structure

Vous trouverez notre organigramme en annexe 1.

Nous avons un personnel composé de 19 personnes réparties comme le tableau suivant :

Poste	Nombre	Profil ou niveau	Salaire mensuel brut	Total/poste
Directeur général	1	BAC+5	600 000	600 000
Directeur département surveillance financière	1	BAC+4	400 000	400 000
Directeur département crédit	1	BAC+4	400 000	400 000
Directeur marketing et communication	1	BAC+4	400 000	400 000
Directeur administrative et financier	1	BAC+4	400 000	400 000
Sous-directeur chargé du recouvrement	1	BAC+3	250 000	250 000
Chargé de crédit	2	BAC+3	200 000	400 000
Comptable	2	BAC+3	200 000	400 000
Informaticien	2	BAC+3	200 000	400 000
Caissières	3	BAC+2	100 000	300 000
Chauffeurs	1	BEPC	75 000	75 000
Gardiens (agence)	1		75 000	75 000
Techniciens de surface (agence)	1		75 000	75 000
Total masse salariale mensuelle				4 175 000
Total masse salariale annuelle				50 100 000

Source : nous même

Tableau 1: le personnel

II. Conditions d'accès au crédit

Notre système de crédit tient compte essentiellement des personnes ne pouvant pas avoir accès aux crédits des systèmes financiers classiques pour développer leur activité agricole, plus précisément les agriculteurs des produits d'exportations tels que le café, le cacao, l'hévéa, coton. Nous tenons d'abord à nous intéresser dans un premier temps aux exploitants de cacao, culture qui représente à elle seul près de 30% du PIB de l'agriculture. Notre objectif est de plus tard étendre notre système aux autres cultures d'exportations ; une fois

que l'expérience avec le cacao aura fait ses preuves. Nous avons donc mis en place cette procédure afin de répondre à leurs besoins. Il s'agira pour les prétendants aux prêts de se constituer en groupes solidaires, d'ouvrir un compte et de disposer d'un certain nombre de garanties financières

II.1. Constitution des groupes solidaires

Il s'agira pour les prétendants aux prêts de se regrouper par groupe de 5 personnes ayant des liens sociaux très étroits. Nous considérons des personnes ayant des liens sociaux étroits, des personnes issues de la même famille, du même canton, de la même tribu ou du même village. Nous n'acceptons pas dans un même groupe des personnes ayant des liens matrimoniaux. La validation des groupes ainsi constitué reste tout de même sous le contrôle du comité de crédit. Chaque membre du groupe devra ouvrir un compte courant (obligatoire) et un compte épargne tontine

II.2. Ouverture de compte courant et épargne

Le compte courant permettra à nos clients de réaliser des opérations de décaissements et d'encaissements. Il pourra déposer sur ce compte les montants des remboursements des prêts qui lui seront accordés car seront rattachés sur ce compte les principaux moyens de paiement à savoir le dépôt au guichet, le dépôt électronique et le virement que nous mettrons à la disposition de nos clients. C'est aussi sur ce compte que sera positionné le montant du prêt si celui-ci lui est accordé et selon les termes du contrat du prêt. La gestion de ce compte est aisée et passe par le relevé de compte envoyé à l'adresse communiqué par le client. Cet extrait reprendra les mouvements datés et libellés qui ont eu une incidence sur le solde du compte au cours du mois précédent. Ces écritures seront également disponibles sur un site internet. Le compte épargne permettra aux clients de se constituer progressivement une épargne qui renforcera leurs sûretés réelles. Ce montant est égal à 10% du montant de crédit réparti sur les différents remboursements.

Pour toute ouverture de compte, chaque membre du groupe être âgé de 18 ans révolu et fournir une copie de pièce d'identité, un justificatif de domicile et un spécimen de signature. En outre, toute ouverture de compte rend obligatoire la signature d'une convention de

compte (en annexe) entre nous et le titulaire du compte. Ce document détermine les conditions générales de fonctionnement du compte

II.3. Etablissement de dossier de crédit

Le dossier de crédit comprend un ensemble d'éléments à fournir pour prétendre à un prêt. Il s'agit d'une fiche de demande de prêt (en annexe), précisant le motif, le montant et la durée du prêt, retirée au guichet et dûment rempli par le client ; la photocopie d'une pièce d'identité ; une attestation de résidence délivrée par les autorités compétentes ; les numéros de compte et l'accord sur signature des autres membres du groupe solidaire auquel il appartient ; la somme de Deux mille francs CFA (2 000 CFA) pour les frais de dossiers qui seront complétés après l'étude à concurrence de 0,5% du prêt accordé. Tous les documents précités sont obligatoires et ne pourront faire l'objet d'étude que lorsque le dossier est complet.

II.4. Les garanties financières

Outre le groupe solidaire, nous exigerons d'autres formes de garanties qui seront sous la forme financière. Ainsi, les membres du groupe devront ouvrir des comptes épargne chez nous et y disposer d'un montant supérieur ou égale à 100 000 CFA. Ce montant étant le minimum pour prétendre appartenir à un groupe et donc à prétendre à un prêt. Ce compte sera rémunéré au taux de 2% l'année.

III. Mise en place de notre système de crédit

III.1. Processus d'octroi des crédits

Le processus d'octroi de crédit obéit à des règles. La structuration des étapes du crédit est déterminante dans la gestion du crédit et son dénouement. La maîtrise et le respect de ses normes réduit considérablement le risque de crédit. Notre processus d'octroi de crédit se décline en 6 étapes que nous allons vous étayer. Il s'agit de :

- L'identification du groupe
- Le dépôt et l'enregistrement de la demande de crédit
- L'instruction de la demande

- La prise de garanties
- Le comité de crédit
- La mise en place du crédit et déblocage

III.1.1.L'identification du groupe

Cette phase se déclinera en deux volets. Il faudra premièrement identifier chaque membre du groupe et vérifier si ce dernier a rempli les conditions d'accès au crédit préalablement établit. Dans le cas où un membre du groupe fait défaut cette étape s'arrête et le membre défaillant sera invité à se mettre à jour. Chaque membre du groupe ainsi identifié, nous pouvons passer à l'étape de l'identification du groupe solidaire. Il faudra en l'occurrence vérifier les liens entre les différents membres du groupe et vérifier la conformité avec nos conditions.

III.1.2.Le dépôt et l'enregistrement de la demande de crédit

Le groupe ainsi constitué pourra formuler sa demande en remplissant une fiche de crédit qui sera enregistrée et archivée pour favoriser la traçabilité. Toute demande de crédit devra être matérialisée par une fiche de crédit dûment signé par les 05 cinq membres du groupe et classé dans le fonds de dossier.

III.1.3.L'instruction de la demande

L'instruction de la demande fait appel à l'agent de crédit qui est chargé de confronter et compléter les informations reçues à l'accueil. En effet, une descente sur le terrain est nécessaire pour collecter le maximum d'informations sur les membres du groupe et leur moralité. Cette étape est l'une des plus importantes du processus de crédit car elle permet d'éviter toute asymétrie d'informations et de minimiser le risque de contrepartie.

III.1.4.La prise de garantie

La prise de garantie, qui peut être liée à l'étape précédente, est réalisée par l'agent de crédit en collaboration avec le service juridique ou engagement. Il faudra à cette étape exiger aux différents membres du groupe de présenter toutes les garanties nécessaires à l'obtention d'un crédit comme notifié par nos conditions d'accès au crédit. Dans le cas où plusieurs membres

du groupe ne présentent pas une ou plusieurs garanties, le processus s'arrête et ne reprendra que lorsque tous les membres du groupe seront à jour de leurs garanties.

III.1.5. Le comité de crédit

Le comité de crédit réunit en outre l'agent de crédit et le conseil de crédit. Son rôle est de statuer sur chaque dossier de crédit et décider de la mise en place du crédit. Tout comme l'étape de la collecte d'informations, l'examen d'un dossier par ce comité permet de s'assurer de l'exhaustivité des informations collectées et d'apprécier le risque.

III.1.6. La mise en place du crédit et déblocage

Le déblocage est la dernière étape du processus de crédit. Sur chaque dossier de crédit est mentionné l'avis donné par le comité de crédit. Un avis favorable permet la mise en place du crédit. L'agent de crédit avant de mettre en place cet avis à la disposition de la caisse s'assurera que tous les documents du dossier y figurent particulièrement la garantie, l'échéancier et le contrat du prêt. Ce dossier numéroté chronologiquement est archivé pour les besoins du suivi de crédit et du contrôle.

III.2. Processus de recouvrement des crédits mis en place

Le recouvrement est un long processus. Il est enclenché dès le premier jour de retard de remboursement d'un des membres du groupe. L'agent de recouvrement aura trois actions principales à savoir la réactivité, la continuité, et la progressivité.

- **La réactivité :** elle est la qualité première d'un bon agent de recouvrement. Plus ce dernier est proactif, plus il a de chance de recouvrer les créances. Cela demande une veille permanente de la situation de chaque membre du groupe. Au premier indice (sinistres ou changements de situations personnelles d'un membre du groupe), l'agent de crédit doit aller vers le client pour le sensibiliser et le conseiller et au besoin informer les autres membres du groupe.
- **La continuité :** autant il est demandé de la réactivité, autant elle ne sert à rien si l'agent de recouvrement ne travaille pas dans la continuité des actions menées. Avec la meilleure volonté de rembourser, le client peut être amené à oublier ou négliger les échéances de remboursement si l'agent de recouvrement se relâche.

- **La progressivité :** La progressivité consiste à mettre en place des mesures correctives de sorte à décourager le client délinquant.

Toutefois, le chargé de recouvrement occuper une place importante dans le processus de recouvrement. Il lui appartient d'effectuer les premières démarches de recouvrement auprès des clients qu'il connaît en général bien. Il utilisera à cet effet des envois automatiques de lettres éditées, la mise en place de mesures de sauvegarde pour éviter l'aggravation de la situation du client, la disposition d'états de suivi des comptes et des prêts.

Il joue aussi le rôle de précontentieux en mettant en œuvre avec le client des plans de règlement négociés. Il permet de régulariser les impayés, de détecter les causes des difficultés et, enfin, de préparer, par la fourniture de renseignements précis et complets, l'action du service contentieux.

III.2.1. Le recouvrement à l'amiable ou par la pression du groupe solidaire

Le recouvrement à l'amiable intervient à tout moment du processus de recouvrement et, en tout état de cause, à l'issue d'une période fixe déterminée par le comité de crédit. Ce processus consiste à la mise en œuvre de différents moyens pour négocier en bilatéral avec les membres du groupe. A cet égard :

- Les lettres de relance restent un moyen privilégié d'intervention à condition qu'elles soient incitatives, personnalisées et envoyées à rythme adapté ;
- Le recouvrement téléphonique est un moyen approprié et adapté aux réalités du moment ;
- Les visites (face à face avec le client) qui, malgré un coût élevé, demeurent un excellent moyen d'apprécier (avec un peu d'expérience) le comportement du débiteur.

La pression du groupe solidaire : réunir tous les membres du groupe et leur exposer la défaillance d'un ou plusieurs membres et envisager des solutions idoines et appréciées des deux parties.

III.2.2. Le recouvrement par le contentieux

Le recouvrement par contentieux constitue la dernière étape du processus de recouvrement. Il consiste à recourir à des moyens d'actions externes à l'institution, notamment le recours des services des huissiers et/ou des sociétés spécialisées dans le recouvrement de créances pour compte de tiers, des avocats, etc.

Il est souhaitable que le maximum de dossiers ait été régularisé avant ce stade, car représentant un coût, sans toutefois alourdir la durée du recouvrement précontentieux qui ne doit dépasser trois mois. En effet, passé ce laps de temps, l'efficacité du recouvrement à l'amiable décroît fortement et les chances de récupération des créances par le contentieux s'amenuisent.

Cependant, nous ne pouvons parler de recouvrement sans nous référer au traité de l'OHADA sur le recouvrement et les voies d'exécution :

L'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution prévoit :

- Des procédures simplifiées de recouvrement ;
- Et les voies d'exécution.

1- Les procédures simplifiées de recouvrement : nous avons à travers l'article 1 de l'acte : « le recouvrement d'une créance certaine, liquide et exigible peut être demandé suivant la procédure d'injonction de payer »

La procédure d'injonction de payer passe par ces étapes suivantes :

- La requête ;
- La décision d'injonction de payer ;
- L'opposition ;
- Et les effets de la décision portant injonction de payer.

2- Les voies d'exécution sont prévues dans l'article 28 de l'acte uniforme qui veut « à défaut d'exécution volontaire, tout créancier peut quelle que soit la nature de sa créance, dans les conditions prévues par l'acte uniforme, contraindre son débiteur défaillant à exécuter ses

obligations à son égard ou pratiquer une mesure conservatoire pour assurer la sauvegarde de ses droits »

Les étapes des voies d'exécution sont :

- Les saisies conservatoires ;
- L'opération de saisie ;
- La conversion en saisie vente.

IV. La gestion des risques

D'une façon générale, dans un établissement d'octroi de crédit, il existe divers risques (risque de marché, risque de crédit, risque opérationnel, risque de liquidité, risque de gouvernance, risque de transformation, etc.). Mais le risque le plus important et difficile à gérer pour les établissements est le risque de crédit. Celui-ci résulte de la combinaison de trois éléments à savoir, le temps ou le délai pendant lequel le bénéficiaire dispose des fonds prêtés, la confiance faite par le créancier au débiteur, la promesse de restitution des fonds prêtés.

Le crédit introduit donc une notion de temps, c'est à dire l'incertitude. Ainsi, il est possible qu'un client ne révèle aucun risque de défaillance au moment de l'octroi d'un crédit moyen ou long terme. Mais qu'en sera-t-il du risque de défaillance dans l'avenir ?

La deuxième caractéristique du crédit est la confiance entre créancier et débiteur. Cette notion est subjective et n'est pas exempt de risque. Un comité de crédit peut ainsi accorder sa confiance et se tromper. Le crédit incorpore des notions subjectives qui sont des risques.

Enfin, la troisième caractéristique du crédit est la promesse de restitution des fonds prêtés. Les risques inhérents à ce point découlent des deux points précédents. Si une évolution défavorable se produit dans le temps où que le débiteur ne respecte pas la confiance du créancier, le risque de non remboursement peut se réaliser.

Au total, une opération de crédit, considérée du point de vue du prêteur, est une opération risquée qui suppose que certaines mesures destinées à réduire le risque couru soient prises. Il n'y a donc pas de crédit totalement exempt de risques, quelles que soient les garanties dont il

est assorti. Le risque est pratiquement inséparable du crédit. Il n'est donc pas question dans l'absolu d'éliminer le risque de crédit mais de tenter de le réduire.

Dans ce sous-chapitre, nous allons répertoriés les risques auxquels est exposé notre structure de crédit par caution solidaire et mettre en place un dispositif de maitrise de ces risques.

IV.1. Les étapes du processus d'octroi de crédit et les risques associés

IV.1.1. Enregistrement de la demande de crédit

Etape	Tâches	Risques
Enregistrement de la demande	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que la demande est signée, datée et conforme au montant• Vérifier si le dépositaire est déjà client• Attribuer un numéro à la demande de crédit• Transmettre la demande pour étude	Risque de recevoir une demande incomplète (sans le montant ou non signée) Risque de perte de la demande Non enregistrement Non transmission

IV.1.2. Instruction du dossier

Etape	Tâches	Risques
Instruction du dossier de crédit	<ul style="list-style-type: none">• Prendre contact avec le client• Collecter des informations sur la situation financière du client, sur l'activité et le secteur• Visiter les lieux	Aléa moral Risque d'être conduit à un autre lieu que sa demeure Risque commercial Risque de mauvaise appréciation du client

IV.1.3. Prise de garanties

Etape	Tâches	Risques
Prendre les garanties demandées	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les garanties proposées sont autorisées par la politique de crédit Apprécier la garantie par rapport au montant demandé Enregistrer la garantie aux services de l'Etat 	<p>Risques de garanties non réalisables</p> <p>Risque de mauvaise appréciation de la garantie</p> <p>Risque de ne pas avoir les papiers du matériel proposé en nantissement</p> <p>Risque de collusion entre le client (membre du groupe) et l'agent de crédit</p>

IV.1.4. Préparer le dossier pour le comité de crédit

Etape	Tâches	Risques
Instruire le dossier de crédit	<ul style="list-style-type: none"> Rassembler les éléments qui constituent le dossier de crédit (la demande, les garanties, identification du client, justificatif de domicile, présentation du client, objet de la demande) Apprécier la garantie par rapport au montant demandé Enregistrer la garantie aux services de l'Etat 	<p>Risques de perte d'éléments du dossier</p> <p>Risque de mauvaise appréciation</p> <p>Risque de collusion entre le client (membre du groupe) et l'agent de crédit</p> <p>Risque de prise de garanties fictives ou non autorisées</p> <p>Risque de mauvaise instruction du dossier</p> <p>Risque de taux</p> <p>Risque de solvabilité</p> <p>Risque d'erreurs sur le calcul des mensualités</p>

IV.1.5. Le comité de crédit

Etapes	Tâches	Risques
Présenter le dossier au comité de crédit	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter des précisions aux membres du comité qui le demandent • Apprécier le dossier par rapport au risque • Donner un avis à la demande • Apprécier la garantie par rapport au montant demandé • Motiver la décision du comité • Faire émarger les membres du comité • Rédiger un procès-verbal du comité de crédit • Archiver le procès-verbal 	<p>Sélection adverse</p> <p>Risque de rejet sans motif valable suite à un conflit d'intérêts</p> <p>Risque d'ignorer le coefficient d'engagement</p> <p>Risque d'indisponibilité du comité de crédit</p>

IV.1.6. Le déblocage

Etape	Tâches	Risques
Déblocage du crédit	<ul style="list-style-type: none"> • Se conformer à l'avis du comité par rapport au montant, la durée, les garanties, le taux appliqué et les conditions du prêt • Convoquer le client pour la signature du contrat • Transmettre le dossier à la caisse • Passer les écritures comptables sur le livret et la fiche du client • Le logiciel de crédit renseigné pour les conditions de crédit 	<p>Risque de liquidité</p> <p>Risque de contrat non signé</p> <p>Risque de malversation</p> <p>Risque de collusion entre le client et l'agent de crédit</p> <p>Risque informatique</p> <p>Risque non-respect des conditions de crédit par le comité</p>

IV.2. Le dispositif pour la maîtrise des risques identifiés

Pour la maîtrise de la qualité de notre portefeuille client en adéquation avec l'éthique de notre mission à savoir faciliter le financement pour le développement de l'agriculture, nous jugeons opportun de fixer un coefficient d'engagement. Ce coefficient représente le nombre de prêt à accorder par rapport à la demande, et est fixé à 65%. Sauf dérogation de la direction générale, le comité de crédit est tenu de respecter ce coefficient. Tout dépassement de ce pourcentage entraîne ipso facto l'interdiction de consentir de nouveaux prêts. Le comité de crédit devra attendre d'être redescendu en dessous de ce seuil fixé pour reprendre l'octroi avec l'accord préalable écrit du Directeur Général.

IV.2.1. Les échéances

Les échéances des prêts sont fonction de la taille de l'activité (ici estimation de la production antérieure) et de la capacité de remboursement du groupe solidaire. Elles peuvent être mensuelles ou in fine (échéance fixée à l'avance ou en un seul versement). La durée du prêt est généralement comprise entre 6 et 36 mois et les échéances seront définies par le comité de crédit pendant l'étude du dossier de crédit.

IV.2.2. Les remboursements

Les dates d'échéance sont fixées au plus tard le 05 de chaque mois. La première échéance est fixée au 5 du mois suivant le différé. Cependant, il existe un délai de grâce qui est la période entre la date de décaissement et la date de valeur du prêt (date de crédit).

Le paiement d'une échéance par anticipation ne donne pas lieu à la modification du calcul des intérêts déjà arrêtés si cette anticipation s'effectue dans le mois.

Dès l'instant où, l'emprunteur rembourse par anticipation le solde de son crédit, il devra verser le capital restant dû ainsi que les intérêts du mois en cours.

IV.2.3. Le recouvrement

Tout prêt en difficulté doit faire l'objet d'actions de recouvrement strictes et rigoureuses. La date butoir des remboursements est fixée au 05 de chaque mois. A partir du 6ème jusqu'au 12ème jour du mois le membre du groupe qui n'aura pas respecté son échéance subit une

pénalité de 2,5% du montant exigible. S'il ne rembourse pas, elle passe à 5% du 13^{ème} au 19^{ème} jour du mois ; du 20^{ème} au 25^{ème}, elle passe à 10%. Au-delà du 25^{ème} jour, démarre la phase du contentieux.

Les étapes prévues à cet effet sont :

- ❖ Le 06 du mois, relance téléphonique
- ❖ Le 12 du mois, envoi premier avis
- ❖ Le 22 du mois, envoi dernier avis
- ❖ Le 25 du mois, convocation de tous les membres du groupe

Cette dernière étape marque le début de la phase de recouvrement à l'amiable. Lors de cette réunion, il va s'agir de trouver un terrain d'entente sur le remboursement de l'échéance par tous les membres du groupe. Dans le cas où une entente n'est pas trouvée ou si les membres du groupe solidaire ne respectent pas leurs engagements après un délai de 5 jours, le recouvrement par le contentieux est automatiquement enclenché et notre service juridique et contentieux se saisit du dossier.

Ainsi, nous nous réservons le droit d'ester en justice pour se faire rembourser la totalité des sommes dues et pouvons appliquer les clauses liées à la garantie ou au gel des comptes détenus. Elle peut aussi saisir les garantis nantis ou mis en gage à son profit pour se faire rembourser.

IV.2.4. Le comité de crédit

Composé d'au moins 3 personnes désignées dont un agent de la Direction Générale, ce comité est convoqué et présidé par l'agent de la Direction Générale, l'agent de crédit est chargé d'apporter des réponses sur le dossier concerné.

Chaque membre du comité détient une voix et les décisions sont prises par consensus ou à la majorité de voix exprimées.

Le comité est responsable de l'application de la politique de crédit et doit s'assurer de la bonne utilisation des fonds accordés sous forme de crédit.

Les membres du comité de crédit s'engagent à :

- ❖ Respecter et faire respecter la politique de crédit
- ❖ Respecter la confidentialité des dossiers de crédit
- ❖ Etre impartial
- ❖ Œuvrer dans l'intérêt du service
- ❖ Respecter le coefficient d'engagement

IV.2.5. Les sanctions

Des sanctions sont prévues à l'endroit des membres du groupe solidaire, du groupe entier et des employés, pour décourager toute pratique frauduleuse ou vagabondage.

IV.2.5.1. Les membres du groupe solidaire et/ou le groupe entier

En plus des sanctions internes à savoir pénalités de retard, réalisation de garanties, perte de crédibilité, refus d'accès à d'autres crédits, le membre du groupe ou le groupe délinquant peut faire l'objet de poursuites judiciaires.

IV.2.5.2. Les employés

Tout employé coupable d'actes nuisibles à la crédibilité du service et particulièrement au service crédit : détournement de fonds, prête nom pour accéder au service, etc., s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à des poursuites judiciaires.

Les modalités d'accès à un crédit pour les employés sont définies dans la politique de gestion du personnel.

Conclusion

A travers ce chapitre, nous avons retracé les principales étapes du processus d'octroi de crédit et de recouvrement. Toutefois, ce processus n'est pas figé, il nous appartient de l'améliorer en tenant en compte les besoins de notre clientèle tout en minimisant les risques liés à notre exploitation.

Chapitre 3 : Etude de la faisabilité et de la rentabilité de notre système de crédit par caution solidaire

I. Présentation générale du projet

I.1. Généralités sur le projet

Notre projet consiste en la mise en place d'une structure d'octroi de crédit basée sur le crédit par caution solidaire pour le financement des exploitations de cacao Côte d'Ivoire. La pertinence de ce projet réside dans le fait qu'il vient résoudre un problème récurrent constaté au niveau du secteur agricole ivoirien à savoir la difficulté d'accès au crédit ; bien que ce secteur représente 33% du PIB ivoirien en 2013. Nous avons ciblé dans ce projet le cacao car la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao et cette culture représente environ 20% du PIB ivoirien selon le ministère de l'agriculture ivoirien. Nous espérons en facilitant le financement de ces exploitants permettent une augmentation significative des revenus de ce secteur qui, d'après les statistiques est le poumon de notre économie.

Nous sommes présentement au stade de la recherche de financement et de mise en place de ce projet. Nous ambitionnons solliciter l'aide d'investisseurs locaux et étrangers intéressés par des projets de développement rentables. Nous ne doutons que les résultats obtenus après les premières années de notre projet pourront nous valoir le concours du gouvernement ivoirien.

Notre projet est motivé par notre volonté de vouloir participer à l'émergence de notre chère patrie qui vient de sortir d'une décennie de crise.

A long terme nous envisageons étendre ce projet à d'autres types d'exploitations du secteur agricole et étendre nos activités sur tout le territoire ivoirien tout en gardant la possibilité de création de filiale hors du pays notamment dans les pays voisins membre de l'UEMOA.

I.2. Le produit et le marché

I.2.1. Le produit

Nous mettons à la disposition des exploitants agricole de cacao la facilité d'accéder à des lignes de crédits de plus ou moins grands montants en se solidarisant. Cela consiste en la

constitution de groupes solidaires d'au moins 3 et au plus 5 membres qui seront, chacun, entièrement garants du prêt de chacun des membres du groupe solidaire. Le montant de ces prêts variant de 500 000 FCFA à 5 000 000 FCFA avec des échéances allant de 6 mois à 5 ans étalées mensuellement ou trimestriellement selon la qualité du groupe c'est-à-dire l'étroitesse des liens sociaux.

I.2.2. Le marché

L'agriculture ivoirienne est dominée par des exploitations familiales peu équipées avec une forte concentration des ménages (89%⁶) dans la tranche des exploitations de moins de 10 ha. La superficie moyenne exploitée par ménage est de 3,89 ha. Les exploitations de plus de 5 ha sont détenues par 24%⁷ de ménages agricoles qui exploitent environ 74%⁸ des superficies cultivées. La grande majorité des exploitants pratique la culture manuelle. A côté de cette agriculture traditionnelle familiale, il existe de grandes exploitations traditionnelles (3744 exploitations identifiées au recensement de la population de 1998) et des exploitations modernes (1076 exploitations identifiées). Enfin, certaines filières de production (palmier à huile, hévéa, canne à sucre) ont été lancées sous forme de complexes agro-industriels associés à des plantations villageoises, réalisés par des sociétés de développement publiques qui ont été privatisées à la fin des années 1990. La coexistence d'agro-industries, d'exploitations modernes et d'exploitations traditionnelles est assez typique de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est un pays à caractère essentiellement agricole. La superficie totale cultivée (9.500.000 ha) représente 40 % des terres cultivables (24.000.000 ha), elles-mêmes estimées à 75% du territoire national (32.250.000 ha). Le secteur agricole ivoirien qui comprend les productions végétales et animales et les industries agroalimentaires contribue grandement au PIB, à l'emploi et aux recettes d'exportation. L'économie de la Côte-d'Ivoire repose sur l'agriculture qui représente près de la moitié du PIB. L'agriculture ivoirienne est basée sur les cultures vivrières et les cultures d'exportation (cacao, bois, café et fruits tropicaux). L'agriculture en Côte d'Ivoire occupe près de 66 pour cent de la population

⁶ Site internet du Ministère de l'agriculture ivoirien (lien disponible dans la bibliographie)

⁷ Site internet du Ministère de l'agriculture ivoirien (lien disponible dans la bibliographie)

⁸ Site internet du Ministère de l'agriculture ivoirien (lien disponible dans la bibliographie)

active et contribue à hauteur de 70 pour cent aux recettes d'exportation. Les cultures de rente, dominées par le cacao et le café, participent à près de 50 pour cent de la valeur ajoutée agricole. Produits traditionnels d'exportation, le café et le cacao occupent toujours la première place des cultures de rente en Côte d'Ivoire placée au 1er rang mondial pour le cacao. En dehors de ces principaux produits, les cultures de palmier à huile, cocotier, hévéa, banane, ananas, coton et anacarde occupent une place non négligeable dans l'agriculture ivoirienne.

La Côte d'Ivoire est le plus gros producteur de cacao du monde, représentant 35 % de la production mondiale. En 2011/12, le pays a produit une récolte record de 1,5 million de tonnes, sur un total mondial de 4,3 millions de tonnes. Le cacao, qui est essentiellement produit par des petits agriculteurs, représente 20 % du PIB de la Côte d'Ivoire. Le dernier recensement des exploitants de cacao remonte aux années 2000 où ils étaient estimés à 700 000, situé pour la plupart à DALOA et SOUBRE représentant environ 15% des planteurs de cacao ; ensuite vient la zone d'Abengourou avec environ 10% des planteurs de cacao selon le ministère de l'agriculture.

Notre structure sera située dans la zone forestière de DALOA.

Daloa est une ville du centre ouest de la Côte d'Ivoire, en Afrique de l'ouest. Chef-lieu du département homonyme et de la région du haut Sassandra, Daloa est située à 141 km de Yamoussoukro la capitale politique et 383 km d'Abidjan la capitale économique. Daloa est limité au Nord par le Département de Vavoua, au Sud par le Département d'Issia, à l'Est par Département de Zuénoula et Bouaflé et à l'Ouest par le Département de Duékoué. Elle compte en 2012, 261 789 habitants avec une superficie de 530,5 ha = 5,305 km², c'est la 3e ville la plus peuplée de la Côte d'Ivoire après Abidjan et Bouaké, et devant Yamoussoukro.

La végétation est constituée en grande partie par la forêt dense. Quant au relief, il est composé sols du type ferrallitique. Le climat de la région est un climat à quatre saisons dont la grande saison des pluies compliquée par les intersaisons et marquée par des orages (Avril à mi-juillet), la petite saison sèche (mi-juillet à mi-septembre), la petite saison des pluies (mi-septembre à novembre) et la grande saison sèche (décembre à mars). Notre objectif est de cibler 0,8% des exploitants de cette zone qui représentent environ soit 840 planteurs. Il est à

noter que nous nous étendrons au fur et à mesure sur d'autres zones comme Soubré et Abengourou.

Nos principaux concurrents sont les institutions de microfinance et les coopératives déjà existantes. Mais nous nous distinguons de ces institutions par la précision de notre cible et notre proximité par rapport à la clientèle puisque nous serons installés dans les zones dans lesquelles notre cible est implantée.

II. Evaluation financière du projet

II.1. Le chiffre d'affaires

Nous espérons donc avoir dès la première année une part de marché de 0,8% au regard de la taille de notre cible. Cela nous fait une clientèle de 168 groupes composés de 5 personnes chacun. Nous mettrons donc à la disposition de chaque groupe un prêt de 5 000 000 FCFA à raison de 1 000 000 par membre au taux de 1,5 % le mois sur 2 ans avec mensualité fixe au prorata du capital et des intérêts. Nous pouvons en faire découler nos chiffres d'affaires prévisionnels.

Chiffres d'affaires prévisionnels

1^{ère} année : 151 132 000 FCFA

2^{ème} année : 151 132 000 FCFA

3^{ème} année : 240 408 000 FCFA

4^{ème} année : 240 408 000 FCFA

5^{ème} année : 240 408 000 FCFA

Tableau 2: chiffre d'affaires prévisionnels 1ère année

Produit net	Janv.	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
intérêts reçus	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	151 200
commissions	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	1 512
intérêts payés	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	40	1 580

Source : nous même

II.2. Les moyens commerciaux

II.2.1. Politique de produit

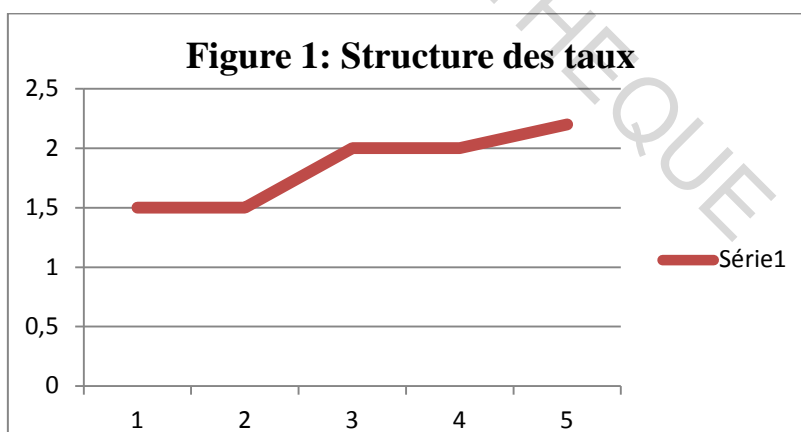
Nous offrirons un seul produit à savoir le crédit par caution solidaire avec des maturités variant entre 1 et 5 ans, et des montants allant de 1 000 000 à 10 000 000 en fonction de la qualité du groupe solidaire et de la taille de l'activité de l'exploitation agricole.

Il est à noter que ces prêts seront consentis sans exigence de garanties matérielles.

II.2.2. Politique de prix

Notre souci dans la fixation de nos taux sera de trouver un prix optimal qui permettra de satisfaire les besoins de notre clientèle tout en garantissant le risque lié au crédit par caution solidaire. Notre sera adossé sera fixé à 1,5% mensuellement pour les maturités de 1 à 2 ans, de 2% pour les maturités de 3 à 4 ans et de 2,2% pour 5 ans. Ce qui nous donne une structure des taux comme le graphique qui suit.

Figure 1: structure des taux



Source : nous même

II.2.3. Politique de communication

Il est à noter en Côte d'Ivoire la présence des OPA (Organisations Professionnelles Agricoles) qui réunissent en leur sein des collectifs d'exploitants agricoles. Il existe au total 11 OPA répertoriées en Côte d'Ivoire selon l'ANOPA CI (Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire). Cette association regroupe la totalité des filières agricoles ivoiriennes représentées par : les éleveurs d'ovins et de caprins, les éleveurs de porcs et de volailles, les producteurs de café et de Cacao, les producteurs de caoutchouc naturel, les producteurs et exportateurs d'ananas, de bananes et de mangues, les producteurs des vivriers, les producteurs de coton, les producteurs de fruits non traditionnels, les producteurs d'anacardes et une coopérative d'épargne et de crédit. La filière café cacao est représentée par l'APROCACI (Association pour la Protection des Consommateurs Actifs de Côte d'Ivoire), qui comprend 13 coopératives de base et a son siège situé dans la ville de DALOA, ville dans laquelle se trouveront nos locaux.

Nous ciblerons donc ses 13 coopératives et leurs membres qui représentent environ 10% des producteurs de café cacao soit environ 70 000 producteurs. Cela nous permettra facilement d'atteindre notre objectif de base de 420 producteurs

III. Les moyens d'installations et évaluation du BFR

III.1. Les moyens d'installations

INVESTISSEMENTS	Coûts (en FCFA)
TERRAIN ET AMENAGEMENT	
• Coût du terrain	3 000 000
• Viabilisation	1 000 000
• Construction	15 000 000
CONSTRUCTION ET GENIE-CIVIL	
• Construction guichet	300 000
INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
• Groupes électrogènes	2 000 000
• Mise en réseau internet ou intranet	1 000 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
• Frais d'études et de recherche	5 000 000
• Logiciels	10 000 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Equipements d'exploitation	
• Coffre fort	1 000 000
• Voiture automobile (4*4)	10 000 000
Matériel de bureau	
• Ordinateur portable HP (4)	800 000
• Ordinateur de bureau DELL (8)	2 000 000
• Split Samsung (5)	1 000 000
• Bureaux (8)	800 000
• Armoires de rangements (5)	500 000
• Photocopieuses	100 000
• Imprimantes	375 000
• Scanners	150 000
• Chaises	150 000
• Autres matériels et mobiliers	300 000
DIVERS ET IMPREVUS	
• Imprévus physiques	1 000 000
• Imprévus pour hausse de prix	3 407 500
TOTAL	58 157 500

Tableau 3: les moyens d'installation

Source : nous même

III.2 Evaluation du BFR prévisionnel

Eléments	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Electricité	1 200 000	1 440 000	1 560 000	1 680 000	1 800 000
Carburant	1 200 000	1 440 000	1 560 000	1 680 000	1 800 000
Fournitures de bureau	360 000	480 000	720 000	840 000	960 000
Téléphone	1 440 000	1 560 000	1 680 000	1 800 000	2 040 000
Internet	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000
Intérêts payés sur placement	1 680 000	1 680 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Salaires	50 100 000	50 100 000	50 100 000	50 100 000	50 100 000
Total	56 700 000	57 420 000	58 340 000	58 820 000	59 420 000

Tableau 4: évaluation du BFR

Source : nous même

Il faut noter que nous retiendrons comme besoins en fonds de roulement le BFR d'un mois en pleine capacité, car les remboursements des clients intervenants mensuellement, nous avons assez d'entrées mensuelles de fonds pour couvrir notre BFR comme le montre les annexes 3 à 7 (plan de trésorerie).

IV. Le dossier financier

Total des investissements

Investissements	58 157 500 CFA
Fonds de roulement	4 952 000 CFA
Prêts consentis	840 000 000 CFA
Total	903 109 500 CFA

Financement du projet

Les investissements qui s'élèvent à 903 109 500 CFA seront financés suivant le schéma ci-après :

Fonds propres	33 %	300 000 000 CFA
---------------	------	-----------------

Mise en place d'une structure d'octroi de crédit basée sur le système de crédit par caution solidaire pour le financement des principales cultures d'exportations en Côte d'Ivoire

Apport associés 31 %	280 000 000 CFA
Emprunts 26 %	240 000 000 CFA
Dépôts clients 10 %	84 000 000 CFA

Condition du crédit :

Montant :	240 000 000 CFA
Taux :	12%
Durée :	5 ans
Remboursement :	mensualité constante
Différé :	3 mois

Tableau 5 : remboursement des emprunts (cf annexe 2)

V. Etude de la rentabilité du projet

Pour l'étude de la rentabilité de notre projet, nous avons décidé de retenir certains indicateurs, qui pour nous sont pertinents dans l'étude de la rentabilité d'un projet ; à savoir la VAN, l'IP, le délai de récupération et le TRI. A ces indicateurs nous avons ajoutés la CAF qui met en exergue la santé financière du projet.

V.1 La Capacité d'Autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement (CAF) est un terme comptable bien précis, qui désigne la somme du bénéfice net et de ce qu'on appelle les "charges non-décaissées" (dotations aux amortissements et provisions pour risques et charges futures). La CAF est utilisée pour investir (ou augmenter le fonds de roulement), rembourser des emprunts, épargner, ou encore verser des dividendes aux actionnaires. Ne pas confondre CAF et Cash-flow (ou flux de trésorerie), pour des raisons de temporalité (en cas de retard de paiement des clients par exemple la CAF n'est pas affectée au contraire de la trésorerie).

Notre projet dégage dès la troisième année d'exercice une rentabilité nette représentant près de 50,34% du produit net.

V.2 Les indicateurs de rentabilité

V.2.1 La Valeur Actuelle Nette (VAN)

La VAN est un flux de trésorerie actualisé représentant l'enrichissement supplémentaire d'un investissement par rapport au minimum exigé par les apporteurs de capitaux.

Cet outil est utilisable dans les cas d'analyses de la pertinence de projets d'investissement.

Elle mesure, à partir d'informations comptables, si l'investissement peut réaliser les objectifs attendus des apporteurs de capitaux.

Une VAN positive indique que l'investissement peut être entrepris.

Le taux d'actualisation retenu ici est le coût moyen pondéré du capital (CMPC) de notre projet.

Le CMPC est le taux de rentabilité annuel moyen attendu par les actionnaires et les créanciers, en retour de leur investissement. Il mesure ce que l'entreprise doit à tous ceux qui ont apporté des capitaux.

A ce sujet, il faudra noter que nous, promoteurs attendons un rendement de l'ordre de 15% Nos associés exigent un rendement de 15 % et l'emprunt contracté est de 12%, l'impôt sur les sociétés est de 25%. Notre CMPC est donc égale à :

$$CMPC = \frac{(300\,000\,000 * 0,15) + (280\,000\,000 * 0,15) + (240\,000\,000 * 0,12) * (1 + 0,25)}{300\,000\,000 + 280\,000\,000 + 240\,000\,000}$$

Cela calcule nous donne un résultat de 13.70% soit environ 14%. La somme des cash-flows actualisés donne la valeur suivante :

$$Valeur\ Actuelle\ Nette = \sum cash\ flow \cdot (1 + t)^{-p} - I + VR$$

Avec :

- Cash-flow est l'EBE corrigé de la variation du BFR d'exploitation
- t le Coût Moyen Pondéré du Capital
- p le numéro de l'annuité
- I le capital investi
- VR la valeur résiduelle (cette valeur est un flux de trésorerie qui pourrait être inclus dans la variable cash-flow.

VAN= 74 107 469 CFA

La VAN est positif, et à cette valeur, le rendement du projet est pour les investisseurs satisfaisant.

V-2-2 L'Indice de Profitabilité (IP)

L'indice de profitabilité est le rapport entre le cumul actualisé des flux de trésorerie (cash-flows) et le capital investi. Il s'agit en d'autres termes du rapport entre la valeur actuelle des cash-flows futurs et le capital investi. Ce critère renseigne sur la rentabilité d'un projet

$$Indice\ de\ profitabilité = \frac{VAN}{I_0}$$

Nous obtenons donc un IP égale à **1,27**. L'indice de profitabilité est supérieur à 1. A cette valeur, le projet est largement rentable.

V-2-3 Le délai de récupération (D.R.C.I)

Le D.R.C.I. est la durée au bout de laquelle le cumul des recettes nettes d'exploitation ou flux nets de trésorerie est égal au montant des capitaux investis. L'objectif de ce calcul est de préserver l'équilibre financier de l'entreprise. Son calcul nécessite 3 étapes qui sont :

- 1^{ère} étape : cumuler les flux de trésorerie
- 2^{ème} étape : rapprocher le montant de l'investissement avec le cumul des flux
- 3^{ème} étape : déduire la durée nécessaire pour effectuer le « retour sur investissement »

Dans notre projet, il est égale à **2 ans 5 jours**

V-2-4 Le taux de rentabilité interne (TRI)

Le TRI est le taux d'actualisation qui annule la Valeur Actuelle Nette d'une série de flux financiers. Le TRI est un outil de décision à l'investissement. Un projet d'investissement ne sera généralement retenu que si son TRI prévisible est suffisamment supérieur au taux bancaire, pour tenir compte notamment de la prime de risque propre au type de projet. Mais ici, nous allons le comparé au rendement attendu par les apporteurs de capitaux qui est le CMPC.

Le TRI de notre projet est égal à **20,48%** donc supérieur au CMPC qui lui est de 14%.

CONCLUSION

Nous avons essayé tout au long de ce chapitre de mettre en place notre plan d'affaires tout en détaillant nos différentes politiques de produit, de prix et de communication. Nous avons aussi évalué le coût de notre projet en prenant comme repère une base de 5 ans. Il nous a aussi permis d'étudier la rentabilité de notre projet, ce qui nous permet d'affirmer que notre projet est très rentable car nous avons une VAN de 140 479 833 sur les 5 premières années et un indice de profitabilité de 2,41. Un indice de profitabilité de 2,41 veut dire que pour 100 CFA investi, notre projet rapporte 241 CFA. Il faut aussi noter que nous avons un résultat net positif dès la première année et il ne fait qu'augmenter sur les 5 premières années

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Coll., 1991 : *Finances et développement rural en Afrique de l'Ouest, Actes du XIIème séminaire d'économie rurale*, CIRAD et Alii, Ouagadougou, n.p.
- Coll., 1993 : *Systèmes financiers ruraux, Dossier des Cahiers de la Recherche-Développement*, n° 34 & 35, CIRAD-SAR, Montpellier.
- Desai M. B. & Mellor J. W., 1993: *Institutional Finance for Agricultural Development*, IFPRI, Washington D.C., 162 p.
- Gentil D. et Fournier T., 1993 : *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ?*, Syros, Paris, 271 p.

Etudes

- Présentation d'une étude sur les systèmes financiers en Côte d'Ivoire par Claude FALGON (HORUS- Banque et Finance) 11 Janvier 2000
- Rapport d'évaluation de janvier 2012 de la Banque Africaine de Développement sur le projet d'appui aux infrastructures dans la région de DJUABLIN INDENIE PAIA ID

Sites internet

- Site internet du programme alimentaire mondial : <http://fr.wfp.org/faim> (consulté le 6 janvier 2014)
- Site internet du Programme des Nations Unies pour le Développement (rapport 2014 sur les objectifs du millénaire pour le développement : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/mdgoverview/> (consulté le 7 janvier 2014)
- Site internet du Grameen Crédit Agricole (rapport 2014 sur l'Afrique subsaharienne) : [http : // www.grameen-credit-agricole.org](http://www.grameen-credit-agricole.org) (consulté le 18 janvier 2014)
- Site internet de la fondation FARM : www.fondation-farm.org/spip.php (consulté le 18 janvier 2014)

- Site internet des formations ouvertes et à distance de l'agence universitaire de la francophonie :

http://foad.refer.org/IMG/pdf/Chapitre_IV__Les_mutuelles_d_Vpargne_et_de_crVdit.pdf (consulté le 18 janvier 2014)

- **http://www.franceactive.org/upload/uploads/File/ressources_documentaires/114535_guidefigroupesolidaire.pdf** (consulté le 20 janvier 2014)

- Site pédagogique de la finance solidaire pour tous :

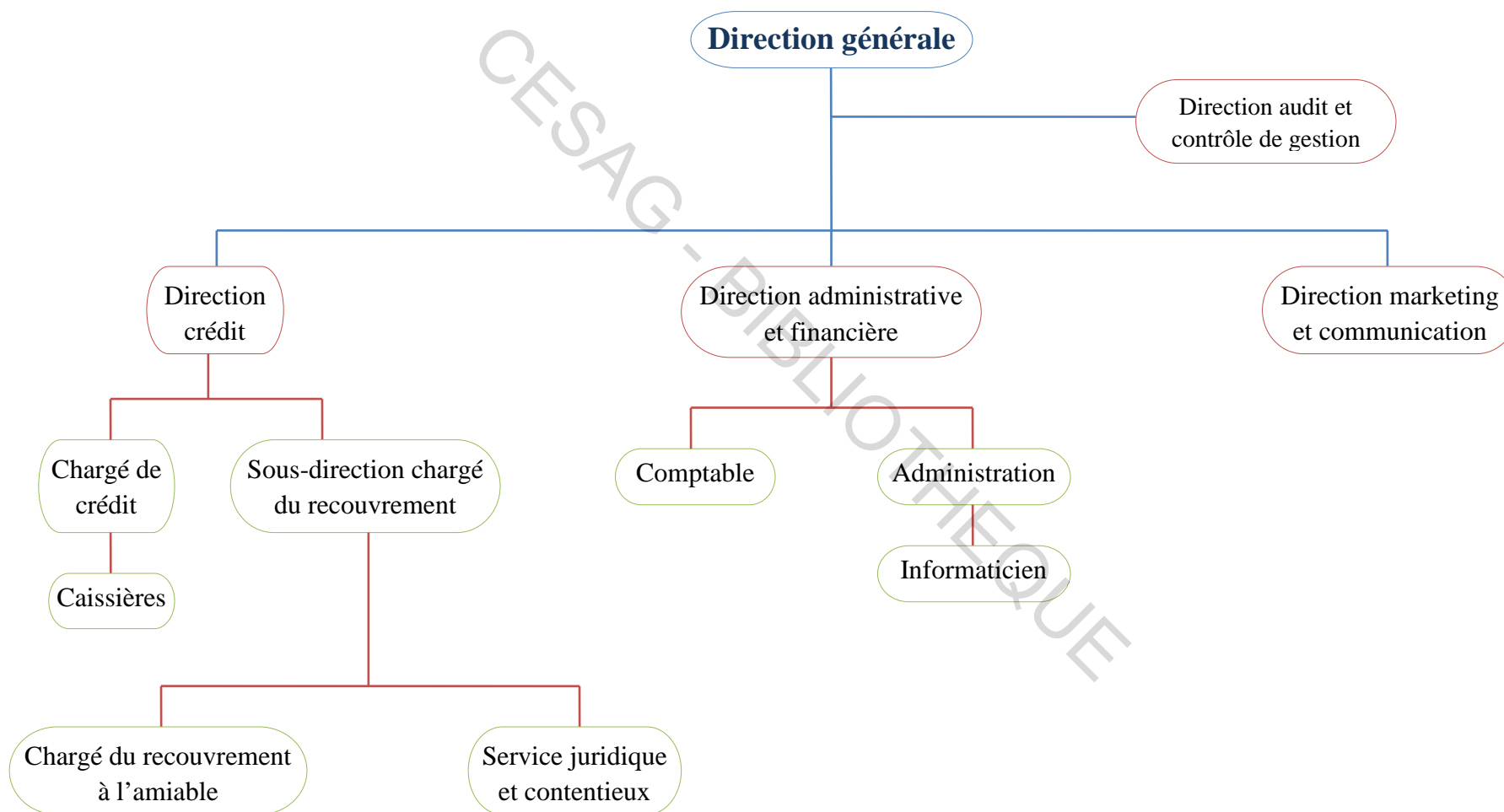
<http://www.lafinancepourtous.com/Epargne-et-placement/La-finance-solidaire>
(consulté le 20 janvier 2014)

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Annexes

Annexe 1

Figure 2: organigramme



Annexe 2

Tableau 5: remboursement des emprunts

Mois	Mensualité	Intérêt	Principal	Reliquat
1	0	48 000	4 000 000	236 000 000
2	0	48 000	4 000 000	232 000 000
3	12 144 000	48 000	4 000 000	228 000 000
4	4 048 000	48 000	4 000 000	224 000 000
5	4 048 000	48 000	4 000 000	220 000 000
6	4 048 000	48 000	4 000 000	216 000 000
7	4 048 000	48 000	4 000 000	212 000 000
8	4 048 000	48 000	4 000 000	208 000 000
9	4 048 000	48 000	4 000 000	204 000 000
10	4 048 000	48 000	4 000 000	200 000 000
11	4 048 000	48 000	4 000 000	196 000 000
12	4 048 000	48 000	4 000 000	192 000 000
60	4 048 000	48 000	4 000 000	0

Annexe 3

Tableau 6: amortissements des immobilisations

Désignation	Montant	Durée	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Groupes électrogènes	2 000 000	4	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Frais d'études et de recherche	5 000 000	2	2 500 000	2 500 000	0	0	0
Logiciels	10 000 000	5	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Coffre-fort	1 000 000	5	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Voiture automobile 4*4	10 000 000	5	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Ordinateur portable	800 000	3	266 667	266 667	266 667	266 667	266 667
Ordinateur de bureau	2 000 000	3	666 667	666 667	666 667	666 667	666 667
Split Samsung	1 000 000	3	333 333	333 333	333 333	333 333	333 333
Bureaux	800 000	5	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Armoires de rangement	500 000	5	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Photocopieuses	100 000	3	33 333	33 333	33 333	33 333	33 333
Imprimantes	375 000	3	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000
Scanners	150 000	3	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Chaises	150 000	5	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Dotation aux amortissements			8 965 000	8 965 000	6 465 000	6 465 000	6 465 000

Annexe 4

Tableau 7: plan d'investissement

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Groupes électrogènes					2000000
Ordinateur portable				800000	
Ordinateur de bureau				2000000	
Split Samsung				1000000	
Photocopieuses				100000	
Imprimantes				375000	
Scanners				150000	
				4425000	2000000

Mise en place d'une structure d'octroi de crédit basée sur le système de crédit par caution solidaire pour le financement des principales cultures d'exportations en Côte d'Ivoire

Annexe 5

Tableau 8: plan de trésorerie 1ère année

	Janvier	Février	Mars	Avril	mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
prêts consentis	840 000 000											
Immobilisation	58 157 500											
Salaires	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000
remboursements emprunts	0	0	12 144 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000
Electricité	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Carburant	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Fournitures de bureaux	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Téléphone	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
Internet	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Intérêts payés sur placement	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Décaissements	903 082 500	4 925 000	17 069 000	8 973 000	8 973 000	8 973 000	8 973 000	8 973 000	8 973 000	8 973 000	8 973 000	8 973 000
Solde de début	0	1 043 500	43 844 500	74 501 500	113 254 500	152 007 500	190 760 500	229 513 500	268 266 500	307 019 500	345 772 500	384 525 500
Dépôts clients	84 000 000											
Remboursements clients	0	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000
Emprunts	240 000 000											
Commissions	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000
Capital	580 000 000											
Encaissements	904 126 000	48 769 500	91 570 500	122 227 500	160 980 500	199 733 500	238 486 500	277 239 500	315 992 500	354 745 500	393 498 500	432 251 500
Ecart	1 043 500	43 844 500	74 501 500	113 254 500	152 007 500	190 760 500	229 513 500	268 266 500	307 019 500	345 772 500	384 525 500	423 278 500

Mise en place d'une structure d'octroi de crédit basée sur le système de crédit par caution solidaire pour le financement des principales cultures d'exportations en Côte d'Ivoire

Annexe 6

Tableau 9: plan de trésorerie 2ème année

	Janvier	Février	Mars	Avril	mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Salaires	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000
remboursements emprunts	4 048 000	4 048 000	12 144 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000
Electricité	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
Carburant	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
Fournitures de bureaux	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Téléphone	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
Internet	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Intérêts payés sur placement	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Décaissements	9 033 000	9 033 000	17 129 000	9 033 000	9 033 000	9 033 000	9 033 000	9 033 000	9 033 000	9 033 000	9 033 000	9 033 000
Solde de début	423 278 500	461 971 500	500 664 500	531 261 500	569 954 500	608 647 500	647 340 500	686 033 500	724 726 500	763 419 500	802 112 500	840 805 500
Remboursements clients	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000	47 600 000
Commissions	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000	126 000
Encaissements	471 004 500	509 697 500	548 390 500	578 987 500	617 680 500	656 373 500	695 066 500	733 759 500	772 452 500	811 145 500	849 838 500	888 531 500
Ecart	461 971 500	500 664 500	531 261 500	569 954 500	608 647 500	647 340 500	686 033 500	724 726 500	763 419 500	802 112 500	840 805 500	879 498 500

Mise en place d'une structure d'octroi de crédit basée sur le système de crédit par caution solidaire pour le financement des principales cultures d'exportations en Côte d'Ivoire

Annexe 7

Tableau 10: plan de trésorerie 3ème année

	Janvier	Février	Mars	Avril	mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nouveaux prêts consentis	1 000 000 000											
Salaires	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000
remboursements emprunts	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000
Electricité	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Carburant	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Fournitures de bureaux	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Téléphone	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Internet	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Intérêts payés sur placement	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Décaissements	1 009 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000
Solde de début	879 498 500	18 163 500	9 228 500	48 071 278	86 914 056	125 756 834	164 599 612	203 442 390	242 285 168	281 127 946	319 970 724	358 813 502
Remboursements clients	47 600 000	0	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778
Dépôts nouveaux clients	100 000 000											
Commissions	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000
Encaissements	1 027 256 500	18 321 500	57 164 278	96 007 056	134 849 834	173 692 612	212 535 390	251 378 168	290 220 946	329 063 724	367 906 502	406 749 280
Ecart	18 163 500	9 228 500	48 071 278	86 914 056	125 756 834	164 599 612	203 442 390	242 285 168	281 127 946	319 970 724	358 813 502	397 656 280

Mise en place d'une structure d'octroi de crédit basée sur le système de crédit par caution solidaire pour le financement des principales cultures d'exportations en Côte d'Ivoire

Annexe 8

Tableau 11: plan de trésorerie 4ème année

	Janvier	Février	Mars	Avril	mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Salaires	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000
remboursements emprunts	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000
Electricité	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Carburant	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Fournitures de bureaux	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Téléphone	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Internet	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Intérêts payés sur placement	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Décaissements	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000
Solde de début	397 656 280	18 515 500	9 548 500	48 359 278	87 170 056	125 980 834	164 791 612	203 602 390	242 413 168	281 223 946	320 034 724	358 845 502
Remboursements clients	47 600 000	0	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778
Commissions	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000
Encaissements	445 414 280	18 673 500	57 484 278	96 295 056	135 105 834	173 916 612	212 727 390	251 538 168	290 348 946	329 159 724	367 970 502	406 781 280
Ecart	18 515 500	9 548 500	48 359 278	87 170 056	125 980 834	164 791 612	203 602 390	242 413 168	281 223 946	320 034 724	358 845 502	397 656 280

Mise en place d'une structure d'octroi de crédit basée sur le système de crédit par caution solidaire pour le financement des principales cultures d'exportations en Côte d'Ivoire

Annexe 9

Tableau 12: plan de trésorerie 5ème année

	Janvier	Février	Mars	Avril	mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Salaires	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000	4 375 000
remboursements emprunts	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000	4 048 000
Electricité	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Carburant	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Fournitures de bureaux	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Téléphone	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Internet	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Intérêts payés sur placement	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Décaissements	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000	9 093 000
Solde de début	397 656 280	18 515 500	9 548 500	48 359 278	87 170 056	125 980 834	164 791 612	203 602 390	242 413 168	281 223 946	320 034 724	358 845 502
Remboursements clients	47 600 000	0	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778	47 777 778
Commissions	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000	158 000
Encaissements	445 414 280	18 673 500	57 484 278	96 295 056	135 105 834	173 916 612	212 727 390	251 538 168	290 348 946	329 159 724	367 970 502	406 781 280
Ecarts	18 515 500	9 548 500	48 359 278	87 170 056	125 980 834	164 791 612	203 602 390	242 413 168	281 223 946	320 034 724	358 845 502	397 656 280

Annexe 10

Tableau 13: compte de résultat

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Marges sur opérations financières	102 624 000	102 624 000	191 832 000	191 832 000	191 832 000
Produits financiers	151 200 000	151 200 000	240 408 000	240 408 000	240 408 000
Charges financières	48 576 000	48 576 000	48 576 000	48 576 000	48 576 000
Marges sur opérations avec la clientèle	112 000	316 000	295 040	1 030 000	1 180 000
Produits sur opérations avec la clientèle	1 512 000	1 896 000	1 955 040	3 030 000	3 180 000
Charges sur opérations avec la clientèle	1 400 000	1 580 000	1 660 000	2 000 000	2 000 000
PRODUIT NET	102 736 000	102 940 000	192 127 040	192 862 000	193 012 000
Achat de matériels d'exploitation	0	0	0	4 325 000	2 000 000
Frais généraux d'exploitation	0	0	0	0	0
PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	102 736 000	102 940 000	192 127 040	188 537 000	191 012 000
Dotations nettes aux amortissements	8 965 000	8 965 000	6 465 000	6 465 000	6 465 000
Charges de personnels	52 500 000	52 500 000	52 500 000	52 500 000	52 500 000
Impôts et taxes (TVA 18%)	0				
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	41 271 000	41 475 000	133 162 040	129 572 000	132 047 000
Dotations nettes aux provisions	0	0	0	0	3 000 000
Profits et pertes sur créances irrécouvrables	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000
RESULTAT COURANT	37 071 000	37 275 000	128 962 040	125 372 000	124 847 000
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
Charges exceptionnels	0	0	0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	0	0
RESULTAT NET AVANT IMPOT	37 071 000	37 275 000	128 962 040	125 372 000	124 847 000
IMPOT SUR LES SOCIETES (25%)	9 267 750	9 318 750	32 240 510	31 343 000	31 211 750
RESULTAT NET	27 803 250	27 956 250	96 721 530	94 029 000	93 635 250

Annexe 11

Tableau 14: cash-flows prévisionnels

Eléments	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	
Récupération des prêts	420 000 000	420 000 000	333 333 333	333 333 333	333 333 333	
Résultats nets	27 803 250	27 956 250	96 721 530	94 029 000	93 635 250	
Dotations aux amortissements	8 965 000	8 965 000	6 465 000	6 465 000	6 465 000	
Cashflows (capacité d'autofinancement)	456 768 250	456 921 250	436 519 863	433 827 333	433 433 583	
Prêts consentis	840 000 000		1 000 000 000			
Immobilisations	58 157 500			4 235 000	2 000 000	
Variation du BFR	60 000	60 000	0	0	0	
Cashflow net	-441 449 250	456 861 250	-563 480 137	429 592 333	431 433 583	
Cashflows net actualisés	-441 449 250	400 755 482	-433 579 668	289 962 589	255 443 316	74 107 469

VAN



Annexe 12

Figure 3: graphe de l'évolution des cash-flows

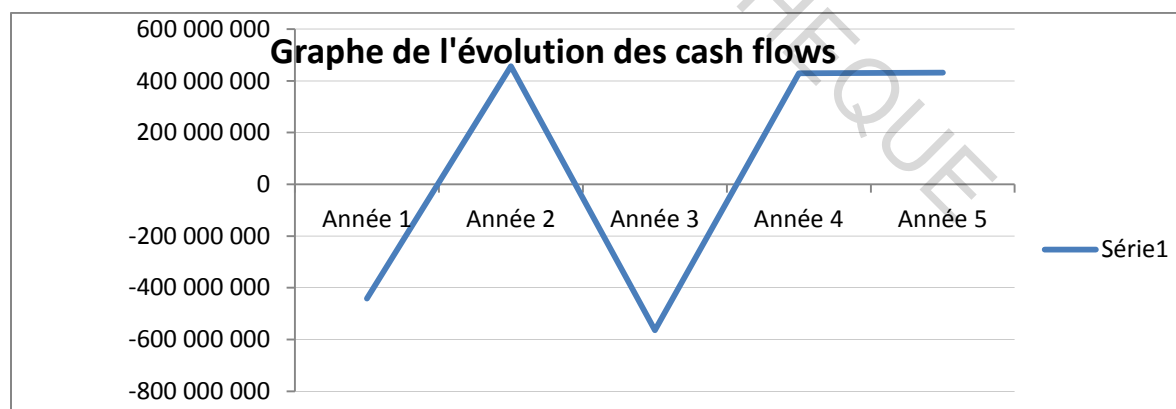


Table des matières

DEDICACES	i
REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	iii
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	1
SOMMAIRE.....	2
.....	1
INTRODUCTION GENERALE	1
Chapitre 1 : Les limites du financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire et notion de crédit par caution solidaire.....	6
I. Les difficultés liées au financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire.....	6
I.1. Les mécanismes de financement existants.....	6
I.1.1. Les banques et établissements financiers	6
I.1.2. Les institutions de micro-finance	7
I.2. Les contraintes de l'agriculture ivoirienne.....	8
I.2.1. Contraintes climatiques	8
I.2.2. Contraintes liées à l'alphabétisation des agriculteurs.....	9
I.2.3. Contraintes liées à la propriété des terres cultivées	10
II. Présentation des principales cultures industrielles et d'exportations de la Côte d'Ivoire	11
II.1. Café et cacao	11
II.2. Hévéa	12
II.3. Palmier à huile	14
III. Notion de crédit par cautionnement solidaire	15
III.1. Typologie de cautionnement solidaire	15
III.1.1. Caution solidaire de type Grameen Bank	15
III.1.2. Cautionnement solidaire des organisations paysannes (OP) des filières intégrées	16
III.2. Risques et limites de la caution solidaire.....	16
III.2.1. Risques de la caution solidaire.....	16
III.2.1.1. Instrumentalisation du cautionnement solidaire.....	16
III.2.1.2. Cautionnement solidaire et pression sociale	17
III.2.2. Limites du cautionnement solidaire	17

III.2.2.1. Montants des prêts et résistance aux mauvais remboursements	17
III.2.2.2. Cautionnement solidaire et concurrence	18
CONCLUSION	19
Chapitre 2 : Présentation du mécanisme de crédit par caution solidaire.....	20
I. Organigramme et personnel de notre structure	21
II. Conditions d'accès au crédit	21
II.1. Constitution des groupes solidaires.....	22
II.2. Ouverture de compte courant et épargne.....	22
II.3. Etablissement de dossier de crédit	23
II.4. Les garanties financières.....	23
III. Mise en place de notre système de crédit.....	23
III.1. Processus d'octroi des crédits.....	23
III.1.1. L'identification du groupe.....	24
III.1.2. Le dépôt et l'enregistrement de la demande de crédit	24
III.1.3. L'instruction de la demande	24
III.1.4. La prise de garantie.....	24
III.1.5. Le comité de crédit	25
III.1.6. La mise en place du crédit et déblocage.....	25
III.2. Processus de recouvrement des crédits mis en place	25
III.2.1. Le recouvrement à l'amiable ou par la pression du groupe solidaire	26
III.2.2. Le recouvrement par le contentieux.....	27
IV. La gestion des risques	28
IV.1. Les étapes du processus d'octroi de crédit et les risques associés	29
IV.1.1. Enregistrement de la demande de crédit	29
IV.1.2. Instruction du dossier	29
IV.1.3. Prise de garanties.....	30
IV.1.4. Préparer le dossier pour le comité de crédit	30
IV.1.5. Le comité de crédit	31
IV.1.6. Le déblocage	31
IV.2. Le dispositif pour la maîtrise des risques identifiés.....	32
IV.2.1. Les échéances	32

IV.2.2.	Les remboursements	32
IV.2.3.	Le recouvrement	32
IV.2.4.	Le comité de crédit	33
IV.2.5.	Les sanctions	34
IV.2.5.1.	Les membres du groupe solidaire et/ou le groupe entier	34
IV.2.5.2.	Les employés	34
Conclusion		34
Chapitre 3 : Etude de la faisabilité et de la rentabilité de notre système de crédit par caution solidaire		35
I.	Présentation générale du projet	35
I.1.	Généralités sur le projet	35
I.2.	Le produit et le marché	35
I.2.1.	Le produit	35
I.2.2.	Le marché	36
II.	Evaluation financière du projet	38
II.1.	Le chiffre d'affaires	38
II.2.	Les moyens commerciaux	39
II.2.1.	Politique de produit	39
II.2.2.	Politique de prix	39
II.2.3.	Politique de communication	40
III.	Les moyens d'installations et évaluation du BFR	41
III.1.	Les moyens d'installations	41
III.2.	Evaluation du BFR prévisionnel	42
IV.	Le dossier financier	42
V.	Etude de la rentabilité du projet	44
V.1	La Capacité d'Autofinancement (CAF)	44
V.2	Les indicateurs de rentabilité	44
V.2.1	La Valeur Actuelle Nette (VAN)	44
V-2-2	L'Indice de Profitabilité (IP)	45
V-2-3	Le délai de récupération (D.RC.I)	46
V-2-4	Le taux de rentabilité interne (TRI)	46
CONCLUSION		47

Mise en place d'une structure d'octroi de crédit basée sur le système de crédit par caution
solidaire pour le financement des principales cultures d'exportations en Côte d'Ivoire

BIBLIOGRAPHIE.....	48
Annexes	50
Annexe 1	50
Annexe 2	51
Annexe 3	52
Annexe 4	52
Annexe 5	53
Annexe 6	54
Annexe 7	55
Annexe 8	56
Annexe 9	57
Annexe 10	58
Annexe 11	59
Annexe 12	59
Table des matières.....	60
RESUME	64
ABSTRACT	64

RESUME

Ce projet consiste à la mise en place d'une structure d'octroi de crédit pour financer les cultures d'exportations en Côte d'Ivoire. Notre objectif est à long terme de pouvoir mettre à la disposition de tous les exploitants de produits d'exportations de la Côte d'Ivoire, des prêts de montants relatifs à leurs besoins, à moindre coût mais aussi et surtout sans garanties matérielles dont ils ne peuvent disposer car il faut noter en Côte d'Ivoire l'absence de titres fonciers.

Ce projet consistera pour sa première phase à prendre en charge 168 groupes solidaires de 5 personnes chacun exclusivement constitués d'exploitants de cacao de la zone Daloa. Cette phase durera 2 ans et il leur sera octroyé à chacun des prêts d'un montant standard de 1 000 000 FCFA au taux mensuel de 1,5%, remboursable par mensualité constante sur 2 ans.

Une seconde phase qui interviendra dès la troisième année où nous élargirons notre cible en prenant en charge cette fois 200 groupes solidaires de 5 personnes chacun toujours exclusivement constitués d'exploitants de cacao de ladite zone. Cette phase s'étendra elle sur 3 ans où les postulants se verront octroyer des prêts d'un montant de 1 000 000 CFA au taux mensuel de 2%, remboursable par mensualité constante sur 3 ans.

Nous envisageons pour la troisième phase du projet, nous ouvrir à d'autres produits d'exportations comme le café et l'hévéa.

Ce projet permettra l'accès aisé au financement au niveau du secteur agricole ivoirien, précisément celui des produits d'exportations qui représentent 60% du secteur agricole et donc la redynamisation du secteur agricole ivoirien, par devers lui l'économie du pays ; la Côte d'Ivoire.

ABSTRACT

This project involves the establishment of a structure of lending to finance export crops in Cote d'Ivoire. Our goal is long-term to make available to all operators of exports from Côte d'Ivoire products, loans amounts for their needs at a lower cost but also and especially without physical collateral which they cannot have because it should be noted in Côte d'Ivoire the absence of land titles.

This project will consist for the first phase to take-over 168 solidarity groups of 5 people each consisting exclusively of cocoa farmers in the Daloa area. This phase will last 2 years and they will be granted to each loan a standard amount of 1,000,000 FCFA at a monthly rate of 1.5%, payable in monthly constant over 2 years.

A second phase will take place in the third year we will expand our target this time supporting 200 fixed to 5 people each groups always consist exclusively of cocoa farmers in that area. This phase will extend it for 3 years or applicants will be granted loans amounting to 1,000,000 CFA monthly rate of 2%, payable in monthly constant over 3 years.

We plan for the third phase of the project, open ourselves to other export products like coffee and rubber.

This project will provide access to financing at the Ivorian agricultural sector, specifically that of exports, which account for 60% of the agricultural sector and thus revitalize the Ivorian agricultural sector in his possession the economy of the country; Côte d'Ivoire.